

2 et 3 décembre
2013



Palais des Congrès
Bordeaux



Assises nationales des risques naturels

Actes




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

LUNDI 2 DECEMBRE 2013

| | |
|--|----|
| OUVERTURE DES ASSISES | 2 |
| <i>Accueil par Dominique ROUSSET</i> | 2 |
| <i>Anne WALRYCK</i> | 3 |
| <i>Michel DELPUECH</i> | 5 |
| <i>Renaud LAGRAVE</i> | 9 |
| <i>Elizabeth LONGWORTH</i> | 11 |
| TABLE RONDE N°1 | |
| REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : NOUVELLES FORMES URBAINES | 15 |
| TABLE RONDE N°2 | |
| UNE CULTURE LOCALE DU RISQUE POUR UNE SOCIETE RESILIENTE | 23 |

MARDI 3 DECEMBRE 2013

| | |
|---|----|
| RESTITUTION DES ATELIERS | 30 |
| <i>Restitution des ateliers 2 et 3</i> | 30 |
| <i>Restitution des ateliers 4, 5 et 8</i> | 32 |
| <i>Restitution des ateliers 6 et 7</i> | 35 |
| <i>Restitution de l'atelier 1</i> | 37 |
| TABLE RONDE N°3 | |
| LES DEFIS DE LA DIRECTIVE INONDATION : METTRE EN SYNERGIE LES STRATEGIES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ... | 39 |
| CLÔTURE | 50 |
| <i>Christian KERT</i> | 50 |
| <i>Patricia BLANC</i> | 53 |
| COMITÉ DE PILOTAGE | 56 |
| COMITÉ SCIENTIFIQUE | 58 |
| ORGANISATEUR | 59 |
| PARTENAIRES | 60 |
| AVEC LE SOUTIEN DE | 62 |





Lundi 2 décembre 2013

OUVERTURE DES ASSISES

Accueil par Dominique ROUSSET, journaliste animatrice

Dominique ROUSSET souhaite la bienvenue à tous les participants en les remerciant de leur présence. Puis elle présente le programme.

Ces Assises ont l'honneur d'accueillir des personnalités qui interviendront en ouverture de cette première plénière, mais également dans les tables rondes.

Les deux tables rondes d'aujourd'hui vont veiller à évaluer à la fois la question de la résilience, de la formation, du contact pris avec les populations et dans quelle mesure, et au fur et à mesure, de l'aménagement des territoires, des actions des uns et des autres. Une troisième table ronde se déroulera demain après-midi.

Des ateliers participatifs commenceront à 17 h et une restitution en sera établie demain après-midi après les échanges de ce soir et de demain matin. Les inscrits sont nombreux et des propositions sont très attendues.

Un autre moyen de participer aux échanges est d'envoyer des SMS, de façon à être le plus possible dans la discussion. Un numéro est affiché et les SMS seront relevés puis transmis directement.

Pour prononcer le discours d'ouverture, Dominique ROUSSET fait appel à Anne WALRYCK adjointe au maire de Bordeaux, en charge de l'environnement.





Discours d'ouverture

Anne WALRYCK, adjointe au maire de Bordeaux, Chargée de la politique du développement durable

Anne WALRYCK salue monsieur le préfet, mesdames et messieurs les élus, madame la directrice du Bureau national des Nations Unies pour la réduction des risques, madame la directrice générale de la prévention des risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi que l'assemblée. Anne WALRYCK assure être très heureuse d'avoir l'occasion d'ouvrir cette seconde édition des Assises nationales des risques naturels qui se tient à Bordeaux pour la deuxième fois. Elle représente monsieur Alain JUPPÉ, maire de Bordeaux qui malgré l'intérêt qu'il porte au sujet n'a pas pu être présent pour ces deux journées. Alain JUPPÉ l'a chargée tout d'abord de souhaiter la bienvenue à chacun et ensuite de transmettre tout l'intérêt qu'il porte à ces questions fondamentales, d'autant plus fondamentales qu'elles se situent malheureusement au lendemain d'une tragédie humaine provoquée par le passage du typhon aux Philippines.

Quelques semaines après la publication du cinquième rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) sur les effets du changement climatique, cette catastrophe ne fait que conforter le rapport publié en 2007. Pourtant, ce rapport retirait des enseignements encore plus pessimistes que dans le rapport précédent. Les effets du changement climatique dérogent à nouveau à l'ensemble de notre communauté. La communauté scientifique, notamment les météorologues, prévoit une augmentation de l'intensité et de la fréquence de phénomènes extrêmes. Dans ce contexte, des négociations difficiles ont été menées, concernant les futurs accords post-Kyoto, d'abord à Varsovie, relativement aux émissions de gaz à effet de serre, mais c'est dans ce contexte également, que démarre la prochaine COP 15 qui aura lieu à Paris en 2015. Tout le monde s'interroge, nos concitoyens s'interrogent sur ces questions.

À l'instar de la première plénière organisée dans le cadre des Assises sur le thème de la réduction de la vulnérabilité et de l'aménagement du territoire, pour notre métropole, pour notre ville de Bordeaux, les risques constituent une question majeure de l'aménagement du territoire. Leur prise en compte dans les projets de renouvellement urbain et dans les nouveaux modes d'organisation est essentielle. Elle constitue de véritables opportunités pour une réduction de la vulnérabilité des territoires. Un débat se déroulera cet après-midi et demain, mais il faut savoir que la ville de Bordeaux est particulièrement attentive à ce principe de précaution, mais aussi à la prévention et l'anticipation du risque en matière d'aménagement urbain. Des exemples concrets illustrent ces préoccupations, d'une part, dans le cadre du second plan Climat Énergie territoriale, Bordeaux mène actuellement un pré diagnostic de l'impact du changement climatique sur le territoire qui est accompagné par l'ADEME. Les premiers résultats sont attendus pour le printemps prochain. En matière d'aménagements urbains d'autre part, la ville de Bordeaux est également partie prenante d'un programme européen adaptable au climat, dont l'objet est de détecter les îlots de chaleur et d'apporter des réponses adaptées.

Enfin, le risque inondation dont il sera question demain après-midi pèse sur l'agglomération bordelaise. La prise de conscience de la ville et également de l'ensemble des acteurs locaux de l'aménagement urbain est établie. La ville et la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ont imposé un relèvement significatif de la côte de seuil constructible sur un certain nombre d'opérations d'aménagements qui concernent fortement Bordeaux, mais pas uniquement Bordeaux. Le seuil imposé va au-delà des prescriptions émises par le plan de prévention du risque inondation, le fameux PPRI dont la révision est en attente, afin de limiter la vulnérabilité de notre territoire en face de l'augmentation prévisible du niveau marin sur le littoral français au cours des prochaines décennies.



La ville est adhérente au Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD), elle a également une participation au sein du syndicat intercommunal le SIJALAG, en partenariat avec l'État. La CUB va s'engager au cours des prochaines années dans le financement d'un plan très ambitieux, à la fois de réparations et de rehaussements, de reconstructions de digues de protection des zones urbaines du cœur de l'agglomération et des secteurs stratégiques d'aménagements.

Ces trois exemples illustrent que ces préoccupations, ces enjeux sont importants en matière de politique d'aménagement urbain, les travaux seront conduits attentivement comme les préconisations qui en découleront.

En souhaitant à nouveau la bienvenue à Bordeaux, Anne WALRYCK espère que les Assises seront un franc succès. Les discussions permettent d'échanger entre les différents responsables, les élus, les chargés de politique d'aménagement, de protection, les experts et les scientifiques. Elles permettent également d'avancer dans le cadre d'une culture commune sur ces sujets.





Michel DELPUECH, préfet de la région Aquitaine

Michel DELPUECH salue madame l'adjointe au maire, monsieur le vice-président du Conseil régional, madame la directrice générale de la prévention des risques au ministère, madame la directrice en charge de ces sujets aux Nations Unies, mesdames et messieurs les participants à ces Assises, en qualité d'élus, de techniciens, de collaborateurs des collectivités et des services de l'État, du monde associatif, de tous les partenaires.

Monsieur le préfet s'exprime en sa qualité de représentant de l'État et de chacun des membres du gouvernement. Il souhaite s'effacer pour laisser entendre à l'assemblée le message d'accueil et d'ouverture de ces Assises que délivre monsieur Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Lecture du message de Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

« Mesdames et messieurs, vous voici réunis aujourd'hui à l'occasion des deuxièmes Assises nationales des risques naturels. Inondations, avalanches, séismes, incendies de forêt, mouvements de terrains et même cyclones et volcanisme en ce qui concerne les départements d'outre-mer, la France a la particularité de devoir faire face à des risques naturels multiples. L'origine et les conséquences de ces risques diffèrent et j'ai pu constater par moi-même lorsque je me suis rendu dans les Pyrénées de l'ampleur des dommages qu'ils peuvent causer. Les principes qui doivent guider notre action pour les gérer efficacement eux ne varient pas. De la prévention à la réparation, en passant par l'anticipation des phénomènes naturels et la gestion de la crise, tous les leviers d'action doivent être utilisés. Le gouvernement et les services de l'État, tant au niveau national que local sont bien entendu mobilisés.

Les plans de prévention des risques, le développement et l'amélioration des outils de prévision, d'alerte et de gestion de crise sont autant de moyens d'intervention qui doivent être confortés et poursuivis. Mais la gestion des risques naturels doit d'abord s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des parties prenantes au premier rang desquelles, les collectivités locales. Les enjeux sont majeurs et n'iront qu'en s'aggravant dans le contexte de dérèglement climatique qui est le nôtre. Dépasser les particularités, construire ensemble une culture du risque partagée, un aménagement durable et solidaire des territoires exposés aux risques, tel est l'un des enjeux de ces Assises nationales. Le message est clair, nous devons tous collectivement nous mobiliser pour atteindre nos objectifs, augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser ou même réduire le coût des dommages liés aux risques naturels, accélérer enfin le retour à la normale des territoires sinistrés.

Tels sont les trois grands objectifs retenus dans le projet de stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui sera prochainement finalisé et qui reste tout à fait pertinent, quelle que soit d'ailleurs la nature du risque. Votre mobilisation pour ces Assises témoigne de votre engagement de représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, professionnels de la gestion des risques, scientifiques, représentants de la société civile. Il paraît évident que l'objectif premier des Assises nationales des risques naturels est de rassembler l'ensemble des acteurs pour élaborer ensemble des stratégies de gestion des risques, cet objectif est en passe d'être atteint.

D'ores et déjà, plusieurs grands projets d'intérêt commun rassemblent les acteurs de la gestion des risques, mise en place de l'observatoire national des risques naturels, lancement du plan national sur les cavités souterraines, et préparation de la deuxième phase du plan séisme Antilles qui sera lancé en 2014.





Mesdames et messieurs, en conclusion je suis persuadé que les débats qui vont animer ces deux journées seront à la fois constructifs et mutuellement enrichissants. En regrettant vivement de ne pouvoir m'associer et assister personnellement à vos Assises, je tenais à vous dire que j'en prendrai connaissance et notamment avec un intérêt particulier des conclusions de vos travaux et je vous remercie d'ores et déjà pour cette contribution. »

Après des applaudissements, **Michel DELPUECH** reprend la parole, bien que tout ait été dit par le ministre affirme-t-il, mais à son tour, dans le prolongement des propos du ministre, il souhaite saluer l'ensemble des participants et leur dire à quel point, pour un représentant de l'État et du gouvernement sur le territoire, pour un préfet, il est satisfaisant et réconfortant de voir la mobilisation d'aujourd'hui autour du thème qui réunit cette assemblée. Cette mobilisation des partenaires est un puissant levier d'action pour l'action de l'État. Les risques naturels ne sont pas un fait nouveau. Mais si l'on regarde un peu, on se rend compte que le temps où l'on a commencé à s'en préoccuper n'est pas si ancien. Sans doute pour une raison paradoxale, la nature a ses lois. L'activité humaine, notamment depuis deux siècles, deux siècles et demi pour une part, aggrave les caprices de la nature, en tout cas, leurs conséquences. Par ailleurs, la modernité dans laquelle nous vivons, alors qu'elle donne le sentiment de pouvoir nous protéger de tout, expose en réalité bien plus les sociétés d'aujourd'hui aux risques naturels et à leurs conséquences.

En parcourant l'histoire, l'espace et le temps, jusqu'à des événements récents en Aquitaine, chacun a un plaisir intellectuel à se rappeler le récit de Pline le Jeune qui relate l'éruption du Vésuve le 24 août de l'an 79. Le désastre fut tel que Pompéi, Herculanium, Oplontis et Stabies furent recouvertes d'une couche telle de matériaux éruptifs, que pendant 15 siècles les villes ont été oubliées. Plus proche, le 1^{er} novembre 1755, un terrible tremblement de terre frappe Lisbonne, selon les sources, ce sont entre 50 et 100 000 victimes dénombrées, la secousse fut suivie d'un tsunami et des incendies détruisirent la ville. C'est approximativement la date du début d'études un peu sérieuses, la naissance de la sismologie moderne.

Au début du XXe siècle, sur le territoire national français, c'est l'éruption de la montagne Pelée le 8 mai 1902 qui détruisit entièrement Saint-Pierre et où ont succombé 30 000 personnes. Il s'agit de l'éruption volcanique la plus meurtrière du XXe siècle. Plus récemment, tout le monde a en mémoire les images du séisme et de ses conséquences du 26 décembre 2004 dans l'océan Indien, séisme d'une magnitude de 9,1 à 9,3, estimée comme la quatrième magnitude jamais enregistrée. Les conséquences furent le tsunami qui a durement frappé l'Indonésie, le Sri Lanka et le sud de l'Inde avec un bilan de près de 230 000 victimes. Encore plus récemment le 11 mars 2011, le séisme au large du Japon, enfin dernièrement, le typhon Haiyan, un des cyclones les plus destructeurs. Les populations situées sur sa trajectoire avaient été invitées à quitter les zones menacées, 1 million d'habitants s'étaient déplacés, mais pour autant, le bilan avoisine 10 000 morts.

En revenant à des choses plus proches dans le temps et dans l'espace, décembre 1999, ce sont les tempêtes Lothar puis la tempête Martin qui ont durement touché l'Aquitaine. Dix ans plus tard sévit la tempête Klaus en janvier 2009 dont la forêt aquitaine se relève peu à peu. La tempête Xynthia, toute proche de notre rivage a causé 47 morts et des dégâts matériels considérables, près de 2 milliards d'euros de dommages. L'été dernier, le ministre l'évoquait dans son propos, la crue du Gave de Pau est intervenue, le temps de retour est estimé à 30 ans ou 50 ans selon les lieux, et les dommages ont été extrêmement spectaculaires. Plus ponctuellement, cet été en Aquitaine, le vignoble entre autres a subi une telle grêle qu'aucun témoin vivant ne se souvient d'en avoir connu une similaire.



Ces exemples nous rappellent à la réalité or, chacun rêve et imagine qu'on peut se protéger de tout alors qu'en réalité, nous sommes plus vulnérables. Nos populations ont augmenté en nombre, l'habitat s'est densifié et, parfois, dans des endroits où les aléas sont forts comme les rivages, les bords de fleuve. Par ailleurs, notre société d'aujourd'hui est chaque jour plus dépendante des techniques et des réseaux qu'elle a créés, réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, de télécommunication, auxquels notre vie collective est de plus en plus assujettie.

Monsieur le Préfet rappelle que dans des fonctions antérieures, il a eu l'occasion de travailler sur le thème du retour de la crue de 1910 à Paris. Maintenant, tout le monde sait que si la crue se reproduit, les conséquences seront beaucoup plus considérables et beaucoup plus difficiles à réparer.

Les pouvoirs publics doivent donc répondre à une exigence de plus en plus forte sur la prévention et la gestion des risques. L'exigence est légitime, comment accepter aujourd'hui ces catastrophes et leurs conséquences ? Pour autant, les mêmes qui tiennent ces propos ne sont pas toujours les mêmes.

Pour l'État, l'action passe par un triptyque :

- 1- Connaître les aléas et les faire connaître
- 2- Prévenir leurs conséquences
- 3- Gérer les crises.

Contrairement à ce que peut penser le grand public, ou peut-être par le reflet qu'il peut avoir dans les expositions médiatiques, ce n'est pas le temps de la gestion des crises qui est le plus difficile. Ce temps peut être spectaculaire, éprouvant, dramatique hélas parfois pour les victimes, mais dans ces cas-là, par expérience, l'État est l'appareil public au sens large, en faisant face et en se mobilisant. Ce qui est le plus difficile est ce qui ne se voit pas, ce qui ne retient pas l'attention des médias au quotidien. Le thème du post-crise, celui du retour à la normale, ou en amont, le thème de l'organisation et du renforcement de la résilience de notre société. Ce temps du post-crise peut être long et douloureux, et il est de notre devoir de l'anticiper mieux que nous le faisons par le passé.

Plus difficile et exigeant encore, semble être le travail de prévention, le travail de connaissance scientifique en amont de la prévention qui nécessite des capacités scientifiques complexes. Mais ce temps de l'expertise se déroule le plus souvent dans un cadre « éloigné du tumulte de la cité ». L'expertise scientifique a besoin de sérénité. Là où les difficultés apparaissent le plus est précisément lorsqu'il faut traduire ces données scientifiques et techniques, ces éléments d'expertise en outils de prévention et d'actions. Vient alors le temps où des intérêts sont impactés, des habitudes remises en cause ou des schémas bousculés. Les questions de méthode deviennent vite essentielles. Il est nécessaire de disposer d'outils régaliens et ils existent, ils doivent s'imposer à tous sous la responsabilité de l'État dans leur mise en œuvre. Mais c'est dans l'art d'utiliser ces outils peut-être que résident les critères de la bonne administration et du bon résultat.

Comment faire en sorte que le temps de la concertation et de l'explication soit un temps de pédagogie permettant de déboucher sur celui de la compréhension et de l'adhésion du plus grand nombre. Comment faire en sorte que tous les acteurs, État, collectivités territoriales, acteurs économiques, forces collectives, mais aussi citoyens conduisent ensemble, s'engagent ensemble dans cette démarche, prennent ensemble conscience de ses enjeux, et y apportent des réponses appropriées, chacun dans son rôle et dans la complémentarité. Ces questions de méthode paraissent essentielles pour guider la réflexion. Un des intérêts de ces Assises est donc de centrer le projecteur sur ces thématiques confiées aux groupes de travail. La diversité et la richesse de ces groupes démontrent abondamment ce parti pris. L'échange des expériences, l'apport des





témoignages, peut-être parfois, la confrontation des points de vue, apporteront sans nul doute une contribution riche et dense au sujet.

Monsieur le préfet remercie par avance l'assemblée.

Applaudissements

Dominique ROUSSET remercie le préfet et accueille Renaud LAGRAVE vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine et président du GIP Littoral Aquitain.





Renaud LAGRAVE, président du Groupement d'intérêt public littoral aquitain et vice-président du conseil régional d'Aquitaine

Renaud LAGRAVE salue monsieur le préfet, madame la directrice de la DGPR, madame la représentante du monsieur le maire, mesdames et messieurs les participants. Renaud LAGRAVE demande de bien vouloir excuser le président de Région appelé pour une réunion à Paris. Bordeaux est fière d'accueillir ces Assises pour la deuxième fois et, dans la période actuelle, il est important de mettre dans la lumière celles et ceux qui ont décidé de travailler sur ces questions de risques naturels sur l'ensemble du territoire national. La tendance est de constater le mal qui est fait, mais le travail des gens dans l'ombre est moins médiatisé. Le travail en amont est moins mis en avant, pourtant il s'agit de ces personnes qui essayent petit à petit, lentement, avec patience de faire en sorte d'alerter sur les risques encourus.

Les participants nombreux aujourd'hui témoignent de la place donnée à la pédagogie de préférence aux grands titres, à des moments où calmement, dans la sérénité il est possible de discuter d'un certain nombre de thématiques importantes. La gestion des risques n'est pas dans la compétence des régions, mais quand il y a des risques naturels qui menacent l'économie, c'est bien la région qui est sollicitée. La prévention des risques interroge aussi, l'aménagement du territoire et la connaissance des risques nécessitent des efforts de recherche et là, la région est dans ses compétences.

Dans la région Aquitaine, il y a un certain nombre de risques connus ou moins connus et le feu de forêt est le premier d'entre eux. Le premier massif européen est dans la région Aquitaine, avec un triste record de départs de feux, la Gironde est le premier département en France pour le nombre de départs. La région a établi un partenariat avec un GIP ATGeRi qui s'occupe justement d'essayer de prévenir toutes les questions de risques sur le massif aquitain. Ce massif a été impacté par deux tempêtes en 1999 et 2009 et, pour un élu du département des Landes, cette catastrophe naturelle est une catastrophe économique, environnementale avec des paysages perdus pour de longues années. Pour s'en rendre compte, il faut savoir que les 150 millions de m³ disponibles sur ce massif sont passés à 80 millions en l'espace de deux tempêtes. Le massif Aquitain a une superficie de 1,8 million d'hectares, sur ces deux tempêtes, 300 000 ha sont partis et ont nécessité une reconstruction du massif. Après ce désastre, il a fallu mobiliser l'ensemble des acteurs.

Concernant les risques d'inondation et de submersion, le 19 juin 2013, les gaves de l'Adour ont été impactés dans le département des Pyrénées Atlantiques, encore plus dans le midi Pyrénées. Comme l'a évoqué monsieur le préfet, comment ne pas citer le triste épisode de Xynthia et les 47 morts. Les dommages causés par cette tempête s'évaluent pratiquement à 2,5 milliards € de dommages directs selon un rapport sénatorial, dont 1,5 d'indemnités d'assurance.

L'érosion littorale comporte un aléa bien connu de l'ensemble des acteurs. Si rien n'est entrepris, elle continuera à creuser 1 à 3 mètres de sol par an, avec des pointes à 6 m sur la côte sableuse de l'Aquitaine. Ce seraient alors 3 127 terrains de football qui disparaîtraient dans les prochaines années. La région a décidé de travailler à l'échelle de l'Aquitaine avec l'ensemble des acteurs et avec l'État pour mettre en place une stratégie régionale issue de cette stratégie nationale de la bande côtière.

Le rapport sur les impacts du changement climatique a été souhaité et financé en grande partie par la région aquitaine. Ce rapport a été coordonné par Hervé LE TREUT, il a été rendu public il y a quelques jours, avec une analyse prospective à une échelle locale, une première semble-t-il sur le territoire français. Ce travail prospectif va être un outil permettant d'éclairer les choix des différents acteurs locaux.





Plusieurs initiatives seront prises par la région au premier semestre 2014. D'abord, la mise en place d'un suivi temporel de cette étude au travers d'un certain nombre d'indicateurs spécifiques. Ensuite, l'organisation d'un colloque national sur la manière d'adapter les politiques publiques dans une optique de prospective du changement climatique des territoires. Enfin, la constitution de groupes de travail thématiques sur les différents enjeux qui étaient posés. Le changement climatique pourrait augmenter la probabilité et peut-être l'intensité des phénomènes extrêmes déjà connus. Pour l'élévation du niveau de la mer, il faut nous attendre à une augmentation de 60 à 80 cm à l'échéance 2100, d'après ce dernier rapport.

Dans le même temps, dans la région Aquitaine, la croissance démographique est une des plus importantes avec 1,5 % d'augmentation par an sur le littoral. Comme il a été dit, cela passe par des actions volontaristes, par la nécessité d'information afin de rendre ces sujets publics, de faire en sorte tout simplement de dire à celles et ceux qui habitent sur un territoire à risques qu'il y a effectivement des risques. Littoral ou massif forestier, le risque est là et la collectivité se doit d'informer la population qui y vit.

L'adaptation au changement climatique doit et nécessite de changer un peu les choix politiques des uns et des autres ainsi que des territoires. D'abord, il faut avoir une vision dynamique pour l'aménagement du territoire, faire en sorte bien évidemment, de revoir peut-être un certain nombre de cadres juridiques. Mais la relocalisation d'activités nécessite un accompagnement. L'expérience acquise en Aquitaine fait en sorte de retranscrire une stratégie, notamment sur la question de l'érosion.

Pour finir, Renaud LAGRAVE souhaite mettre en avant quelques enseignements :

- la mise en place d'une cohérence,
- assurer une convergence des outils, des moyens et des financements pour une gestion coordonnée des risques sur territoire,
- un partenariat entre l'État et les collectivités, l'outil GIP mis en œuvre en Aquitaine est envié,
- avoir une ambition qui est de faire en sorte simplement que l'ensemble de ces travaux soit connu de tout le monde, des Aquitains et au-delà, faire en sorte que des questions un peu mises de côté jusqu'alors soient dans la lumière.

Renaud LAGRAVE souhaite un bon séjour aux participants et les remercie à l'avance pour leurs travaux.

Applaudissements





Elizabeth LONGWORTH, directrice du bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes naturelles prend la parole.

Diffusion d'une vidéo du bureau des Nations Unies pour la réduction des risques

Excellence, chers collègues, mesdames et messieurs, it's a great pleasure and an honour for me to be here today, with you at the second Assises Nationales des Risques Naturels. These discussions come at a critical time when the international community is debating what the post-2015 framework for disaster risk reduction should look like. And I am particularly impressed by the significant mobilisation today of the key actors, the whole range of actors, involved at the national level and the local level here in France. This is a really great opportunity for a national consultation on France's priorities to reduce its vulnerability to disasters and to tackle the huge challenge of increasing exposure.

And it's on this note that I would like to share with you some very significant trends and global developments.

The devastation that has been brought about by typhoon Haiyan in the Philippines, the floods we had in Europe in May, in Western Europe, the earthquakes in China, the floods in Argentina, all in 2013, are very painful reminders that although a lot of progress has been made in reducing mortality from hydro-meteorological events, we are making little headway in reducing the economic losses caused by those same disasters. For the first time in history, the world has experienced 3 consecutive years with the annual economic losses from disasters have exceeded 100 billion US\$ -and last year and 2012, it was 138 billion. Most significantly, Europe's ten-year average of disaster losses were 13.4 billion, and that makes it the third most affected region in the world, after the Americas and Asia. Now, these losses, which we believe are significantly underreported, are attributable to the decisions we make. The current accumulation of risk is not an act of God; it is a product of human intervention. It is at product of how we plan, how we build our houses our businesses, our villages, our cities, how we plan our agriculture, how we manage our water reserves; these risks are all a feature of our development practices. If we take the rapid pace of urbanization and the population density, we see that it is concentrating people, jobs, and property, in the very areas that are the most exposed to natural hazards - if you think about the costal shorelines, and the growth around the shorelines.

So not only do we anticipate an exponential increase in risk, but the greatest losses are actually occurring from more localized frequently recurring disasters rather than the one off high density events. While those high density events, like the earthquake in Haiti are massive tragedies, it is the wild fires that come every dry season, it is the floods and the rain and the tempest that comes every winter and rainy season, that is actually causing the most economic losses. The prognosis is very grim when we consider how climate change will exacerbate weather-related disasters and the variability in the weather, the extremes.

In the Philippines, typhoon Haiyan was forecasted. The relevant alerts were broadcasted throughout the country, the communities were prepared, and the ones that were most at risk were actually evacuated. But only the strength and violence of the event with the resulting storm surge could not have been anticipated. And this situation is not isolated. It is going to become more and more a reality for all countries including France, due to the acceleration of climate change. Think about the recent storms that affected a dozen French "départements" in September this year for instance, significant rain fall, the intensity of which was totally unexpected from Orléans to Bordeaux, Mont-Leu and Saint-Laverade. And in such a wealthy region as Aquitaine, whose economy relies mainly on grape vines and tourism, weather-related hazards can disrupt all the economic lifelines and have devastating long-term consequences on the local economy and on individual livelihoods.





So, as host of the conference of Parties 21 – “CoP 21” – on climate change, expectations are very high that in 2015, when you host the CoP, France will show the necessary leadership on this issue.

The convergence of vulnerability, exposure, climate change, and the unsustainability of our development patterns create what we would call “a perfect storm”, which is in fact a catastrophe for our children and our grand-children. And this is why I bring a plea for France’s strong engagement in the process to develop the next global framework of action on disaster risk management.

Now the current framework actually expires in 2015, and is currently being consulted as to what we will replace it with. The current framework is called the “Hyogo Framework of Action”, building resilience of communities and nations, and it was adopted by 168 governments including France, after the terrible earthquake and tsunami affecting Kobe and the other countries in 2005. And it served – it is an international agreement, a voluntary agreement – that has served as a blueprint for the last 8 years, to guide a lot of your actions, I believe, and to really try and reduce the level of risk that we all face. Now, the time has come to assist the effectiveness of those actions, to make the necessary adjustments, find out where the gaps are, and think about the priorities for the next 25 years. So we’re calling that the post-2015 framework for disaster risks reduction. We need a quantum leap in progress to bring about this global culture of risk reduction and resilience. So it is absolutely critical that France can play its part in the lead-up to the third world conference on disaster risk reduction that is going to be held in 2015 in Japan, and this is *the* big event, a world summit that will negotiate and agree the next framework that will impact all of your work going forwards.

Now there is another parallel process, internationally, which is vitally important to all our futures, and here I am referring to the development of the sustainable development goals – what you hear is the “SDGs” – for the post-2015 international development agenda. You will be aware that the MDGs – the Millenium goals – expire in 2015, and they will be replaced presumably with sustainable development goals. There can be no sustainability of development unless we reduce disaster risk. It is intrinsically linked to livelihoods, to the viability of our communities, and to the future economic prospects of each nation. And this is why we would argue that reducing disaster risk should be a cross-cutting indicator of the sustainable development goals. And so we are very hopeful that France will emphasize this interrelationship. Because you are the model for how you have done that in your national planning.

Let me now, on that note, turn to some other areas and actions in France which we believe show great potential. We all know that building resilience to disasters and reducing vulnerability requires time, and it requires multi-stakeholder expertise. It needs an inclusive approach engaging national and local governments, private sector, academia, scientific and technical institutions, civil society and the media. And in this regard, I acknowledge the very good work of the French national platform. We appreciate receiving their recommendations that they made on the review of national platforms that we launched in 2012. And given France’s expertise, we would like to encourage the French national platform to promote capacity building, for example through twinning arrangements between countries. And if you could share your innovations and exchange knowledge and experiences with other national platforms that actually have less capacity, this would be an excellent development. An important opportunity for that type of exchange would be at the 2015 world conference that I mentioned, because there we will have a forum of all the national platforms. Another big opportunity is that you will be the chair – France will be the chair – of the European forum for disaster risk reduction in 2015, so you can lead on this issue.

RECHERCHES INSTITUTIONNELLES - JUILLET 2013 - CREDITS PHOTOS: SYGMA, DIMITRI M. LEBEDEV



Talking of inclusiveness, the commercial sector is a critical partner in addressing what we call “pillar 4” of Hyogo framework. There are 5 pillars, and the 4th pillar says that we have to reduce and address the underlying risk factors. The French national framework may wish to consider more integration of the private sector in your platform – I know you already have the sector present, but the more integration there is, the better it will be. And why is that? It is because our research on economic losses shows that we need the business sector to become a major actor in safeguarding long-term economic investment and to undertake risk-aware planning and business development that prioritizes resilience. In actual fact, resilience and building for resilience is good business. As you know, in most economies, between 70 to 85% of the investment is actually made by the private sector or by private capital. And this fact has far-reaching consequences on the way disaster risk accumulates. Involving the private sector more closely in disaster risk reduction, planning and decision making, can offer a triple return on investment, because it can ensure business continuity and recovery of interrupted supply chains, can safeguard long-term investment, and that of course preserves the community’s prosperity.

On the institutional level, France’s efforts in integrating disaster risk reduction within the national sustainable development strategy and the national adaptation plan is commendable. I referenced that before. This approach should be showcased in this international debate over the global development process. Because as I have said, disaster risk reduction should be seen as a development indicator. There can be no sustainable development unless we reduce risk.

There are many, many good practices that have been developed in France. For example, in the areas of flood prevention, seismic risk reduction, education, land use planning, and of course, culture heritage preservation. These practices that y have developed could easily be exported for replication in other countries that face similar natural threats. So I would encourage France to really share its wealth of technical expertise.

Being able to account for disaster losses in a systematic way is also a fundamental building block in order to factor risk assessment information into your national planning, investment and development decision making. There are a number of countries in Europe that have started the important process of establishing national loss databases, namely Albania, Croatia, Italy, Serbia and Turkey. And I understand that France is currently reflecting on the establishment of a national disaster loss database, and we would greatly welcome that and support it.

Now let me turn to the local level. The engagement and involvement of local governments in building resilience to disasters is crucial. Local authorities are at the forefront of disasters: they need to be both empowered and prepared to protect the communities, they have to take the necessary anticipatory measures, and they are the ones that have to take the well-informed decisions to respond to an emergency. So in 2010, our office UNISDR launched a global advocacy campaign called “making cities resilient: my city is getting ready.” And this has been joined by 1,609 cities globally. In France, we have the cities of Nice, Lyon, Nievroz, La Grand-Croix and Sommières. And they have all joined the campaign through the collaboration with UNISDR’s campaign partner, Le Haut Comité Française pour la Défense Civile - HCFDC. So I would like to encourage more local governments in France to join forces in building resilience to disasters at the local level – that is where most of the action really takes place. And the important of urban resilience should be promoted within the national development plans and the local development plans, using the campaigns, what we call “10 essentials checklist for making cities resilient.” A very innovative way of engaging more cities in the campaign was through the memo “Ma ville se prépare,” an initiative developed by the association Prévention 2000 in cooperation with the French ministry of education.





By inviting local authorities' cooperation with schools in reducing disaster risk at the municipality level, and using a national competition of mayors and schools for disaster prevention, more local authorities, including Grenoble, Héry-sur-Ugine and Mieussy have all joined the campaign. So this initiative is a positive response to the call by children and young people around the world during the 4th global platform which is the big event where we convoke the global community, and they asked to be involved in the decision making processes in risk reduction. And I sincerely hope that this initiative can be replicated throughout Europe and globally.

Risk education is crucial to allow children – because they are the future agents of change – to acquire the relevant critical thinking and life-saving skills to lead a global change process. A change in mentalities, a change in behaviour, a change in the way in which future risks are addressed. The whole sensitisation of resilience and community resilience is going to come from our young people. So I congratulate France for promoting the integration of risk reduction into school curricula, and I encourage you to really lead this agenda, act as a role model in this regard in the European and international context. Education curricula represents one the 3 pillars of the definition of a safe school, together with ensuring that the facilities are disaster-resilient and ensuring that there is school preparedness.

So it is in this way, that I would invite France to contribute to the development of a global programme for school safety, which we hope to announce at the world conference on disaster risk reduction that I told you about, in 2015. Your support is needed to organize a nationwide launch of the UNISDR lead campaign “How safe is my school?” We need you so that we can engage children and teachers to provide information on their school and identify the safe schools – they will identify the safe schools. So, we would welcome any political support France could bring to the subject, including through the mobilization of other countries as school safety champions or supporters to pledge commitment and action for school safety at the big event in Sendai, Japan, 2015.

To conclude, 2015 is going to be a big year for France. You will chair the European forum for disaster risk reduction, you will host the climate change talks, you could also show the way on how to include disaster risk reduction into the international sustainable development agenda. We need the experience, knowledge, and effort of La France to go beyond its own borders and to contribute to the global movement for a culture of risk reduction and resilience.

So I look forward to hearing the recommendations that will emerge from your deliberations, and to the continued and enhanced cooperation with France in ensuring a safer world for all beyond 2015.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite de fructueuses discussions au cours de ces deux prochains jours. Merci beaucoup.

Applaudissements

Dominique ROUSSET remercie Elizabeth LONGWORTH pour sa manière de parler de l'action française estimée en capacité de proposer un modèle, et de peut-être dialoguer davantage. Elle invite les participants de la table ronde à prendre place.





TABLE RONDE N°1

Réduction de la vulnérabilité et aménagement du territoire : nouvelles formes urbaines

Dominique ROUSSET présente les invités :

- **Michel DELPUECH**, préfet de région Aquitaine,
- **Marie-France BEAUFILS**, sénatrice d'Indre et Loire et maire de Saint-Pierre-des-Corps, une ville bien placée comme exemple de prévention,
- **Caroll GORGET-DELEUZE** directrice adjointe du SCoT du Sud Gard, une autre région avec ce rôle très particulier du SCoT entre l'État et les collectivités,
- **Nicolas BAUDUCEAU** directeur scientifique et technique du Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI).

Dominique ROUSSET précise qu'il y a eu quelques changements de dernière minute dans la liste des participants à cette table ronde. Elle rappelle le propos d'Elizabeth LONGWORTH, disant qu'on ne peut empêcher une catastrophe de se produire, mais on peut l'empêcher de devenir un désastre, d'où la valeur de la prévention. Elle donne la parole à Michel DELPUECH afin qu'il explique comment le risque peut sortir d'être une contrainte extérieure incontrôlable, mais plutôt une composante de ce qu'il est possible de faire.

Michel DELPUECH souhaite avant tout remercier chaleureusement Elizabeth LONGWORTH pour ses propos. En effet, les autorités nationales françaises et la communauté nationale ont souvent l'occasion d'entendre des choses un peu tristes, un peu noires ou grises sur le devenir de la France, sur ses performances et, à l'écoute de ces propos, l'assemblée s'est sentie réconfortée, rassérénée. S'il y avait un cours de la prévention des risques, la France serait 3 A, 3 + ! Ceci prouve que le chantier est engagé, que le travail est fait. Ce qui paraît essentiel sur ces sujets est d'avoir une vision convergente et partagée des différents acteurs. L'État a son rôle, ses responsabilités, le cadre normatif existe, les outils juridiques existent. Ce cadre normatif et ses outils ne valent que dans la mesure où le territoire se les approprie.

La qualité de la concertation entre l'État et les collectivités territoriales doit exister en confiance, en partenariat, en partageant les objectifs, en partageant les stratégies, ce qui parfois, peut prendre un peu plus de temps que le seul temps de la norme ou de la circulaire édictée et qui tombe. Ce travail est essentiel et fondamental, si ce lien très fort existe entre l'État et les collectivités, la capacité est renforcée. Le travail d'explication, de pédagogie, le travail va conduire à la compréhension du sujet et donc à l'adhésion des populations. Dans ces politiques, les mesures ne sont pas encore trop difficiles à prendre, dire que les terres vierges vont être préservées ne contredit pas beaucoup. Mais lorsqu'on impacte des activités existantes, lorsqu'on impacte des territoires occupés où il y a de l'habitation et de l'activité, l'enjeu est beaucoup plus complexe.

Michel DELPUECH insiste beaucoup sur cette nécessité d'un dialogue étroit, confiant et constructif entre État et collectivités sur ce sujet et, partant de là, la capacité à convaincre est garantie.

Dominique ROUSSET demande l'avis de Marie-France BEAUFILS dont la commune représente un cas d'école. La ville est sur une zone exposée et l'État avec la commune doit à la fois prévenir des risques et en même temps laisser cette commune se développer et aménager son territoire.





Marie-France BEAUFILS rejoint les propos de monsieur le préfet, car Saint-Pierre-des-Corps est sous le risque d'inondation par la menace d'une crue de la Loire et surtout, d'une rupture de digue. Dans ce cas, la ville serait totalement recouverte avec une hauteur de 2 à 3 m d'eau. La première chose importante a été d'avoir une discussion franche, une analyse partagée avec les services de l'État sur la façon dont pouvait se produire l'évènement. La dernière grande crue de la Loire remonte à 1866, le vécu immédiat est impossible pour les habitants d'aujourd'hui, il n'y a pas de connaissance personnelle. Par l'histoire, mais aussi par les simulations réalisées dans le cadre du plan Loire grandeur nature, un partage de la connaissance a pu s'établir. Ce diagnostic partagé du risque est essentiel pour savoir comment construire l'avenir de ce territoire. La vie s'est développée le long des fleuves, le long des rivières, le développement s'est appuyé sur les éléments de la structure géographique. Ensuite, il faut examiner comment ces territoires peuvent un peu moins se dégrader lors d'une crue, mais aussi comment revenir très vite sur ce territoire sans attendre trop longtemps les réparations.

En résumé, **Dominique ROUSSET** explique que le territoire peut être occupé, mais qu'il y a une préparation à l'éventualité d'une crue concernant des réparations. Il n'est pas question d'interdire toute forme de vie, d'échanges, d'habitation et de vie économique.

Pour confirmer, **Marie-France BEAUFILS** certifie que l'échange existe, la moitié du territoire communal de Saint-Pierre-des-Corps est un territoire économique. La commune accueille la présence de la gare TGV, les sites ferrés construits en 1846 ont été détruits par la première grande crue, et la SNCF a demandé à ce moment-là la surélévation du plateau ferroviaire, le réseau est donc surélevé. Ces éléments existaient dans la culture ancienne ensuite, dans le début du XXe, les crues ont amené nos habitants à construire les maisons un peu surélevées. Puis il y a eu un temps d'oubli parce que la vie est ainsi faite, n'ayant plus de crues, les habitants ont construit de plain-pied. La réflexion de l'État pendant de nombreuses années sur cette nécessité de reprendre en compte le risque d'inondation a généré un travail sur ces questions en 1998. C'est à ce moment-là que le diagnostic a été partagé, comme le disait monsieur le préfet, il a fallu du temps pour comprendre la possibilité de construire une appréciation commune sur le sujet. Les échanges ont d'abord été un peu conflictuels avant de trouver une analyse partagée, pour être sûrs de bien parler de la même chose et de voir comment traiter ce sujet. Après ce diagnostic, le travail a porté sur la manière de rendre le territoire moins vulnérable.

Dominique ROUSSET rappelle que pendant les échanges lors de ces Assises, chacun peut envoyer des SMS. Elle a justement retenu une demande sur les formes urbaines les mieux adaptées à un niveau moyen d'inondation.

Marie-France BEAUFILS explique que le niveau d'inondation de Saint-Pierre-des-Corps n'est pas moyen, mais le travail en commun avec 20 municipalités du département d'Indre et Loire porte sur le niveau moyen. En fait, il est difficile de parler de niveau moyen ou fort, il faut d'abord savoir s'il s'agit d'une crue torrentielle, d'une montée des eaux progressive ou d'une rupture de digue avec une vitesse qui peut avoir des incidences de creusement des sols. Autrement dit, d'abord la caractérisation de la crue permet d'apprécier, ensuite, la montée du niveau des eaux est un autre aspect à prendre en compte. Il est certain que les constructions surélevées dans les zones où la montée des eaux va être tranquille représentent un élément de protection. La démarche entreprise va au-delà de ce qu'inscrit le Plan de Prévention des Risques. Le Plan d'Occupation des Sols adopté après les décisions de 1998 implique que pour tous les grands projets réalisés, la partie de vie doit être au-dessus des plus hautes eaux connues. Le réaménagement de l'existant est également un élément très important.





Avec une autre question par SMS, **Dominique ROUSSET** s'adresse à Caroll GORGET-DELEUZE. Un correspondant demande s'il y a un exemple réussi de fonctionnement entre l'État et collectivités, et en allant plus loin, entre le SCoT et les collectivités, ce qui n'est pas toujours simple.

Caroll GORGET-DELEUZE approuve la complexité des fonctionnements, et raconte qu'au début, les élus ont organisé le SCoT Sud Gard dans un vécu immédiat, lors des inondations de 2001 et 2002. Les dégâts sur le territoire étaient très importants et, pour cette première génération de SCoT, les élus ont été pragmatiques dans leur rapport à la gestion du risque inondation en matière d'orientations. Ils sont restés prudents en faisant le choix politique de laisser l'État assurer ses responsabilités au travers les PPRI. Les orientations étaient ambitieuses, mais globalement sous la responsabilité de l'État. Durant les cinq années de mise en œuvre, ils ont souhaité aller plus loin, en organisant des commissions thématiques, notamment une commission risque inondation. Cette commission s'est saisie de plusieurs sujets, notamment, tout dernièrement, la directive inondation, pour essayer de faire avancer les choses sur le territoire, en particulier dans les rapports avec l'État, y compris certains sujets déplaisants lorsqu'on est élu.

Pour valider les propos, **Dominique ROUSSET** interrompt Caroll GORGET-DELEUZE en expliquant que les élus ont maintenant à s'impliquer davantage, mais elle rappelle que tous les élus ne sont pas impliqués au même niveau.

Caroll GORGET-DELEUZE confirme que les élus se sont impliqués, ils ont ouvert un dialogue avec les services de l'État. Quand il s'agit de mettre en œuvre lors de l'établissement des PPRI, les PLU se faisaient sur un coin de table avec les cartographies des PPRI. Les élus ne souhaitaient pas monter un projet de territoire de cette façon.

Dominique ROUSSET demande à Caroll GORGET-DELEUZE si elle a constaté une évolution dans la mise en place des PPRI.

Caroll GORGET-DELEUZE répond que globalement, la culture du risque dans le Gard est assez développée et les élus sont parfaitement responsables, car ils connaissent leur territoire et les risques. L'élaboration des PPRI s'établit dans la discussion avec les services de l'État, en lien avec leur projet de territoire.

Dominique ROUSSET ajoute que le rôle du SCoT permet une vision à une échelle globale et en même temps dans la proximité.

En approuvant cette notion de global et de local, **Caroll GORGET-DELEUZE** précise à ce titre que souvent, les services de l'État sollicitent les élus pour élaborer leurs documents.

Dominique ROUSSET s'adresse à Michel DELPUECH au sujet de ce diagnostic nécessaire et en progression entre État et collectivités.





Michel DELPUECH souligne que le diagnostic est la clé de la progression. Il s'apprête à citer deux exemples réussis en précisant qu'il ne s'agit que d'un devoir accompli. Au cours des derniers mois, les élus et les services de la CUB, de Bordeaux, de Bègles et de Floirac ont travaillé sur la manière de prendre en compte la nouvelle norme issue de Xynthia qui fait revoir les contraintes à la hausse sur la question des digues. La CUB a fait des choix intelligents en acceptant d'intervenir pour la remise en état des ouvrages, les études ont été accélérées afin de valider la fiabilité existante. Moyennant quoi, les projets de l'opération d'intérêt national Euratlantique se sont libérés, notamment sur la rive gauche. Un calendrier a été fixé permettant de relancer l'opération ANRU à Floirac. En effet, compte tenu des nouvelles normes, les projets de reconstruction ANRU étaient bloqués même en zone urbanisée. Cette situation était difficile et pour le maire, et encore plus pour les riverains. Le calendrier va donc permettre de relancer les chantiers parallèlement à l'avancement des études puis des travaux de confortement.

L'autre exemple est le travail conduit en baie de Somme où à tout moment avec les polders, le risque de rupture de digue est présent. Une contre-étude avec une technique « LIDAR », où les niveaux sont mesurés par un système aérien, a constaté que les données scientifiques étaient incontournables et partant de là, le travail a pu commencer.

Après ces illustrations de régions différentes, **Dominique ROUSSET** expose une autre demande par SMS sur la manière d'aborder un document d'urbanisme pour une commune exposée, et demande à Marie-France BEAUFILS d'y répondre ultérieurement. Elle suggère à Nicolas BAUDUCEAU de revenir sur la manière de travailler avec l'État, de peut-être aller plus loin en travaillant en réseau et en impliquant d'autres acteurs. Par exemple, il n'est pas simple de travailler avec des opérateurs.

Nicolas BAUDUCEAU indique qu'il partage les propos des intervenants précédents en effet, le diagnostic commun au départ est essentiel. Ensuite vient la question de l'action, c'est une question d'ordre technique, économique, d'acceptation sociale et en effet, parmi toutes les difficultés techniques pour aménager ou réaménager des espaces parfois construits en eaux inondables, le problème des réseaux se pose. Comment élaborer des réseaux d'énergie, d'eau potable, de gaz, des réseaux d'accès également qui soient capables de continuer à faire fonctionner des quartiers, même lorsqu'ils sont inondés, ou au moins à réduire fortement la vulnérabilité ? La question des réseaux est essentielle, elle n'est pas facile à traiter parce que les opérateurs ne sont pas toujours dans les cercles de discussions, bien souvent le préfet est obligé d'intervenir pour qu'ils y participent.

Mais **Dominique ROUSSET** relève qu'ils n'ont pas forcément tous le même niveau d'information, parmi eux, il y a ceux qui savent et ceux qui sont moins équipés pour avoir l'information.

Nicolas BAUDUCEAU approuve cette spécificité dans les profils des opérateurs. Cette caractéristique est bien mentionnée dans la stratégie nationale, dans l'évaluation préliminaire des risques d'inondation. Même avec Xynthia et son bilan considérable, avec le Var qui a connu des inondations catastrophiques il y a peu de temps, la France n'a pas vécu une inondation majeure comme celle qu'il y a eu en 1856 ou 66 sur la Loire ou en 1875 sur la Garonne. De ce fait, une culture commune est difficile à s'installer, comme l'évoquait monsieur le préfet, une inondation sur la Seine comme en 1910 serait effectivement absolument catastrophique et notamment du point de vue des réseaux. Les opérateurs n'ont peut-être pas cette information.





Dominique ROUSSET rappelle qu'un million de personnes au moins seraient directement impactées.

Michel DELPUECH précise qu'il y en aurait plus encore avec ce qui existe en amont et en aval.

En effet, acquiesce **Dominique ROUSSET**, il n'y a pas que la population qui est concernée, les conséquences économiques seraient redoutables.

De nombreux SMS traduisent des inquiétudes sur la responsabilité de la politique de construire encore sur des zones inondables, même avec des mesures préventives. Dominique ROUSSET donne la parole à Marie-France BEAUFILS, car, dit-elle, c'est ce qui est appliqué à Saint-Pierre-des-Corps...

Marie-France BEAUFILS assure qu'il faut de la clarté. En 1998, les acteurs ont essayé d'analyser les conséquences d'une grande crue sur le territoire, aussi bien à Saint-Pierre-des-Corps, Tours, mais aussi Montlouis, La Riche, sur toutes les communes situées le long du fleuve. Le dilemme posé était soit la continuité de la construction à faire du renouvellement urbain ou non. Le territoire est desservi par des transports depuis très longtemps – arrivée du chemin de fer en 1846 –, mais faut-il arrêter de construire dans cette partie du val et renvoyer tout sur le plateau ? Il faut se poser les questions, est-ce qu'il faut arracher le vignoble du plateau et installer les habitations ? Tout n'est pas manichéen, il faut regarder les contextes. Tous les réseaux longent la Loire et à un moment ils la traversent, mais toute la partie de relation existe en longeant la Loire. La question n'est pas de construire à outrance, entre ce qu'était le plan d'urbanisme avant 1998 et après, les objectifs en matière de constructibilité ont été fortement diminués, mais d'un commun accord avec l'État.

Par contre, il a été décidé de réfléchir autrement à l'organisation urbaine, de renforcer la partie du cœur de ville plus éloignée de la Loire que la partie des quais, mais en même temps, la tradition d'autrefois consistait à construire tout le long de la digue. En effet, la digue est considérée comme un outil de protection et l'habitat est présent dans ces secteurs. Mais quel devenir, faut-il tout raser, ou doit-on réfléchir ? La décision a été de se porter candidat aux ateliers lancés par l'État pour savoir comment renouveler ces biens construits juste en pied de digue. Ceci étant, des points de fragilité sont plus manifestes dans certains endroits et amèneront à d'autres décisions.

Éventuellement, à des retours en arrière, suggère **Dominique ROUSSET**.

Marie-France BEAUFILS poursuit sur la nécessité d'être en capacité de construire et de réfléchir en permanence à la réponse qui peut être apportée. Il n'y a pas de modèle sur chacun des territoires. Cependant, dans l'hésitation, ce qui peut être fait sur une partie du territoire est un diagnostic plus localisé afin de voir plus justement le risque et adapter les actions. À l'entrée de la ville se trouve une surface commerciale importante, à qui il a été demandé de faire un travail spécifique de projection vers l'avenir.

Rien n'est interdit, mais les moyens sont pris en amont, résume **Dominique ROUSSET**, puis elle s'adresse à Nicolas BAUDUCEAU, car il semble que d'autres pays sont moins frileux sur les constructions en zones inondables. En France, certains consultants affirment que soit le discours est très anxieux, soit rien n'est fait.





Nicolas BAUDUCEAU estime que sur ce thème, il est facile d'avoir des positions très manichéennes et très morales. Ce sont des positionnements éthiques, mais en référence à la question sur les mesures à prendre pour le niveau moyen, il n'y a pas de recette miracle. Le rapprochement de l'État, des collectivités et des citoyens évoqué précédemment doit servir l'intelligence collective. Il doit également servir l'innovation. À l'étranger, sans dévaloriser qui que ce soit, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni des projets commencent à émerger, la France est encore en réflexion. Des projets se sont concrétisés en Europe en général, aux États-Unis également, qui intègrent cette notion du risque dans l'aménagement du territoire, qui intègrent pleinement avec le traitement de la question des réseaux, la construction adaptée au risque, la question des usages en fonction de leur vulnérabilité, etc.

Le fil est entre deux précipices, soit on vous accuse d'être un irresponsable qui incite à construire en zone inondable, soit on vous accuse de geler le territoire des communes. Il est toujours compliqué de parler de ces sujets, mais la voie médiane est de réfléchir de manière intelligente, on ne peut pas construire partout en zone inondable, il y a des endroits qui peuvent être renouvelés. L'erreur fondamentale est de penser qu'on peut revenir à un état originel, il y a actuellement 17 millions d'habitants sur des zones inondables, dans des cœurs de villes, des métropoles, la question n'est pas de construire ou pas, de déplacer ou pas, mais de savoir comment améliorer cette situation.

Après avoir remercié Nicolas BAUDUCEAU, **Dominique ROUSSET** transmet une question sur la vision partagée entre État et collectivité : s'établit-elle sur les diagnostics ou sur les objectifs, et comment régler les antagonismes ?

Michel DELPUECH répond qu'il faut le faire sur la totalité de la chaîne, sur le diagnostic évidemment, car il faut partir d'une réalité objectivée, scientifiquement démontrée, maîtrisée, comprise et partagée. Sur la suite également, monsieur le préfet abonde sans réserve aux propos émis sur les solutions simplistes et manichéennes vouées à l'échec. « Qui fait l'ange fait la bête » là comme ailleurs. Il faut avoir une approche plus subtile, beaucoup plus pragmatique, qui prend en compte les réalités, avec une approche du territoire aussi fine que possible et en utilisant tous les outils. Le fonds de prévention des risques naturels majeurs, communément appelé fonds Barnier est un outil important. Ici, en Gironde, grâce à la mobilisation du fonds, des situations extrêmement dramatiques sur la presqu'île d'Ambès sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand ont pu être réglées. Le processus d'acquisition d'habitation a permis certaines acquisitions, des destructions, d'autres sont en cours pour une quinzaine d'habitations. Avec le fonds Barnier, la puissance publique rachète en signifiant des mesures de protection pour la vie collective à l'école ou à la mairie. Ailleurs, des zones d'expansion sont aménagées, et c'est avec cette approche fine qu'on trouve ensemble les bonnes réponses.

Dominique ROUSSET communique à Marie-France BEAUFILS un message demandant s'il faut craindre un jour que les assureurs ne veuillent plus assurer en zone inondable.

Marie-France BEAUFILS pense que la situation est meilleure qu'il y a 20 ou 30 ans. Maire depuis 1983, elle a connu différentes façons de gérer les situations. En situation de 1983, elle ne ferait pas construire au-dessus des plus hautes eaux connues, si demain la digue se rompt, une bonne partie des constructions qui auraient été réalisées aura moins de dégâts parce que le risque a été pris en compte. Il reste encore du travail sur les questions de réseau.





Juste à côté de la gare, un immeuble de bureau vient de se terminer avec un premier niveau au-dessus des plus hautes eaux, mais la partie de transformateur EDF est également au-dessus des plus hautes eaux. Les assurances de demain peuvent se retrouver avec moins de dégâts sur les espaces, mais il faut rappeler qu'une partie importante des dégâts liés aux catastrophes naturelles est prise en charge par le système des catastrophes naturelles avec une grande solidarité nationale des assurés. L'Observatoire national des risques naturels constitué dernièrement a pour objet d'aider à percevoir, à mieux connaître les points de fragilité que les assurances ont rencontrés selon les dossiers.

Marie-France BEAUFILS estime qu'il y a une progression en cours. Elle-même s'est rendue dans le Gard en 2001 pour observer le vécu des élus, des techniciens et des habitants, elle en a retiré une expérience.

Dominique ROUSSET s'adresse à Caroll GORGET-DELEUZE sur ce sujet des inondations en 2001.

Caroll GORGET-DELEUZE avoue qu'elle ne souhaite pas s'aventurer sur ce terrain et préfère évoquer le sujet de l'urbanisation en zones inondables. Dans le Gard par exemple, la Camargue avec deux grandes villes comme le Grault-du-Roi et Aigues-Mortes est située en 100 % zone inondable. Les villes ont un attrait touristique tel qu'il n'est pas envisageable de laisser périlcliter ces territoires, il faut continuer à les développer en aménagement urbain pour maintenir une pérennité sociale et économique viable. En effet, à la question manichéenne de construire ou pas, la réponse n'est ni oui ni non, elle se situe entre les deux.

Les élus constatent qu'ils investissent pour construire des digues, mais en face d'eux, l'État affirme qu'il ne faut plus construire au-delà des digues. Caroll GORGET-DELEUZE souhaite en savoir plus sur l'investissement des collectivités autour de la problématique des digues et de leur entretien.

Autrement dit, suggère **Dominique ROUSSET**, quel est le retour sur investissement ?

Michel DELPUECH ne connaît pas précisément le dossier du Gard, mais il prend l'exemple de ce qui a été conduit en Aquitaine sur les rives de la Garonne, puis sur la presqu'île d'Ambès, où la question des digues est prise en compte. La doctrine est d'intégrer l'existence d'une digue si sa solidité et sa pérennité sont certifiées. Il y a l'aspect physique, mais aussi l'aspect maître d'ouvrage, la capacité d'entretien. Le programme de l'OIN (Opération d'Intérêt National) Euratlantique sur la rive gauche ou sur la rive droite a permis de dégelier des programmes de rénovation urbaine de Floirac. Mais bien sûr, la question se pose en d'autres termes dans le cas d'ouvrages nouveaux.

Marie-France BEAUFILS intervient au sujet des digues qui sont de natures différentes et n'ont pas toutes le même objet. Par exemple, à Fos-sur-Mer, faisant partie de la mission sénatoriale présente sur le terrain le surlendemain de Xynthia, elle a constaté avec d'autres que la digue construite normalement pour protéger s'est traduite par un blocage important de l'eau dans la fosse et de ce fait, l'eau montait beaucoup plus haut. Les digues doivent être étudiées en fonction du territoire où elles vont être construites, il n'y a pas de raisonnement global. Par contre, pour un certain nombre de territoires, les digues sont absolument nécessaires et il faut en mesurer la qualité de protection qui peut être apportée.

En ayant bien intégré le problème évoqué par Caroll GORGET-DELEUZE, Marie-France BEAUFILS estime qu'en effet, lorsqu'il y a un travail d'entretien des digues, on aimerait que la prise en compte de cette digue soit présente dans l'avenir urbanistique du lieu.

Dominique ROUSSET présume que le coût d'entretien est élevé.





Marie-France BEAUFILS explique qu'aujourd'hui, à l'échelon national avec l'État, de nouveaux textes sont en cours de discussion à l'Assemblée nationale dans la prochaine période. Elle ne partage pas les choix de l'assemblée dans laquelle elle siège à savoir le Sénat. En effet, le Sénat a voté un transfert de ce financement des digues vers les collectivités locales, ce qui peut se traduire par un complément d'impôts locaux au moment où il est dit qu'il ne faut plus les augmenter.

Une nouvelle question porte sur la bonne compréhension et l'articulation des outils. **Dominique ROUSSET** s'adresse à Nicolas BAUDUCEAU en reformulant la question sur les enjeux de la compréhension et de l'articulation pour chercher des solutions innovantes sans leur tourner le dos.

Bien que ce ne soit pas complètement dans le sujet, **Nicolas BAUDUCEAU** estime que le degré de complexité avec la multiplication des outils est assez considérable. La question du temps nécessaire se pose à nouveau pour le partage du diagnostic. Il devient difficile d'expliquer la politique de gestion du risque en quelques minutes. En même temps, cette complexité permet de traiter les choses plus finement et permet également d'aller plus loin dans la prévention.

Dominique ROUSSET remercie tous les participants à cette table ronde. Elle rappelle que des ateliers vont prolonger cette discussion vers 17 heures. Ensuite, elle prie les participants de la deuxième table ronde de bien vouloir prendre place.





TABLE RONDE N°2

Une culture locale du risque pour une société résiliente

Dominique ROUSSET présente les invités.

- **Sylvette PIERRON** est présidente de l'Institut français des formateurs aux risques majeurs et protection de l'environnement, peut-être est-ce à elle que les éloges d'Elizabeth LONGWORTH s'adressaient,
- **Stéphane PALLEZ** est président de la Caisse centrale de réassurance,
- **Michel AZOT** est adjoint au maire de Lourdes avec une expérience douloureuse, mais avec des initiatives prises par la ville,
- **Thibaut NORMAND** est chef du service de prévention des risques à la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA
- **Bruno LAFON** est président de l'Association Régionale de Défense des Forêts contre l'Incendie, également le GIP aménagement du territoire gestion des risques.

Avant d'entamer les échanges, Dominique ROUSSET propose de regarder un court film réalisé justement en région PACA sur l'opinion des habitants, consolidé par quelques explications.

Diffusion du court métrage avec des témoignages et explications.

Voilà, commente **Dominique ROUSSET**, l'état des connaissances en quelques propos d'habitants et de spécialistes. Elle exposera ultérieurement les résultats d'un sondage pour commentaire. Mais pour l'instant, une question SMS porte sur l'action des associations visant à assurer la conservation de la mémoire. Un autre message demande comment les observatoires locaux des risques naturels peuvent favoriser la culture du risque. Dominique ROUSSET s'adresse à Michel AZOT en lui demandant quel était le niveau d'information de la population de Lourdes avant la catastrophe.

Michel AZOT souligne qu'il est tout à fait intéressant de voir que depuis le début de ces Assises, le risque est centré sur les inondations. Il est en effet fascinant de constater que le risque le plus palpable, le plus visible, celui dont il dirait que le temps de retour est le plus évident, est aussi celui qui va préoccuper. Ce qui était dit dans le film par Ghislaine VERRHIEST sur l'acceptation est tout à fait pertinent : dans l'idée de culture du risque, il y a l'idée d'admettre, de vivre avec. Pour les villes, mais aussi les villages, tout le tissu est construit le long des cours d'eau pour des besoins évidents. Toutes les populations vivent avec ce risque et sur ce risque inondation, il y a une certaine conscience. Maintenant, la conscience du risque ne génère pas le stress, elle ne génère pas un mal de vivre. De ce fait, tout le monde essaye de repousser l'idée du risque, c'est un peu ce qui transparaît dans les propos du film où la préoccupation est de chercher les moyens pour éviter l'évènement. Mais ce ne sont pas tant les moyens pour éviter que les moyens pour survivre, c'est-à-dire pour admettre le risque, qui sont essentiels. Dans quelle proportion une ville ou un département vont-ils accepter un certain nombre de choses et pouvoir les combattre ? Interviennent alors les outils dont on va pouvoir se doter.

Dominique ROUSSET souhaite valider qu'il ne s'agit pas de fatalisme, mais de la volonté de combattre.

Michel AZOT explique que ce sont des phénomènes naturels, et de ce fait, dans la chaîne de raisonnement, la science est un outil essentiel. Le monde scientifique donne les éléments qui servent à comprendre les mécanismes. Une fois que les mécanismes sont compris, il va falloir les rendre lisibles, les vulgariser, pour qu'ils soient utilisables en termes adaptés à la vie. Il y a un non-sens qui part du principe que tout peut être évité.





Ce n'est pas vrai, il faut mettre une notion de choses perfectibles. Il est donc nécessaire d'élever notre résistance avec des moyens, des outils, des structures, avec un apport scientifique afin de pouvoir supporter la charge et dépasser ensuite l'accident.

Comme le demandent les collectivités, ajoute **Dominique ROUSSET**. En liaison, elle présente le site dédié de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) auquel chacun peut se connecter. Elle s'adresse ensuite à Stéphane PALLEZ pour commenter la réponse de Michel AZOT.

Stéphane PALLEZ estime que la réponse de Michel AZOT est extrêmement concrète dans l'affirmation de l'essentialité d'une culture partagée du risque pour arriver à l'action opérationnelle locale. À la fin, les questions très concrètes se présentent sur les décisions à prendre en l'état de connaissance des risques. De ce point de vue, il est important de signaler que depuis les dernières Assises en 2012, un pas a été franchi pour passer de la création des bases juridiques de l'observatoire, à la création du portail de cet observatoire. Dès le mois de mars dernier, la liste des acteurs et la liste des données en matière de risque ont été mises en ligne.

Le risque inondation a été considéré à juste titre comme très important sur le territoire français, des indicateurs de risque ont été mis commun avec le ministère, la caisse centrale de réassurance et les assureurs à travers la MRN (Mission des Risques Naturels) crée par la FFSA et le GEMA. Cette plate-forme permet la mise en réseau d'informations. Évidemment, elle ne contient pas tout, mais elle est une première base pour partager une notion commune du risque et mettre des acteurs locaux et nationaux en réseau. Les acteurs nationaux ont l'avantage d'avoir une vision globale et peut-être aussi, d'avoir la capacité de travailler à travers des partenariats sous une vision à la fois très globale, scientifique et fouillée et de plus en plus technologique du risque. Mais les acteurs locaux ont des données, ont de la mémoire, ont donc une capacité à mettre leurs informations en réseau avec les données nationales.

Dominique ROUSSET relève que le relais avec les observatoires régionaux est très important.

En effet, **Stéphane PALLEZ** confirme que sur le plan national, ce sera une aide pour la culture locale du risque s'il est une occasion de se mettre en réseau avec les acteurs locaux afin d'avoir une stratégie gagnant-gagnant.

Afin de ne pas parler uniquement d'inondations, **Dominique ROUSSET** interpelle Bruno NORMAND sur les risques de la région PACA, notamment des risques sismiques.

Bruno NORMAND explique que la région PACA présente l'ensemble des types de risques naturels de la métropole avec une sismicité importante. Le risque sismique est cerné par une démarche engagée avec les acteurs locaux, ce travail d'émergence d'une culture locale du risque prend du temps. La commémoration du séisme de Lambesc en 1909 a été un des points marquants en 2009. La dynamique s'est poursuivie avec un exercice de crise nucléaire et sismique qui a été mis en scène au début de 2012 autour du site de Cadarache, les communes ont mis en œuvre leur PCS. Ce type d'évènement permet de conduire à des actions concrètes de réduction de la vulnérabilité, même si leur ampleur est limitée.

Dominique ROUSSET interrompt le récit pour rappeler que la mémoire est courte et que l'information n'est pas suffisamment diffusée.

En effet, **Bruno NORMAND** rejoint les propos de Michel AZOT avec un type de risque différent sur l'exemple du Var avec les inondations dramatiques en 2009, en 2010 et 2011. Après les incendies de 2003 dans le département du Var, le risque inondation n'était pas du tout entré dans la culture locale. Les acteurs locaux, notamment les élus ont été surpris.





La région est très touristique, commente **Dominique ROUSSET**, les touristes ne sont pas informés des risques. D'autre part, la pression foncière est forte avec de nombreuses arrivées d'habitants, tout contribue au manque d'information.

Bruno NORMAND confirme l'arrivée importante de population, c'est un facteur qui nécessite la poursuite des efforts de conscience du risque. Bruno NORMAND souligne le rôle essentiel des élus pour développer la dynamique locale, les territoires sont très hétérogènes, certains sont très investis, la démarche commence à naître pour d'autres. Le Var est un département difficile et les élections municipales à venir vont constituer un levier. Un élu lui a confié que quand on est élu maire, deux objectifs tout de suite sont assignés : le budget pour lequel les adjoints sont précieux et, sans avoir eu une formation, la responsabilité de la gestion de crise à l'échelle d'une commune.

Dominique ROUSSET souhaite concerner Bruno LAFON sur la question des incendies de forêt. Elle précise que sur ce thème, une base de données existe et se perfectionne pour repérer ces innombrables départs de feu.

En premier lieu, **Bruno LAFON** dresse un historique. En Aquitaine, le massif est d'un seul tenant, il est le plus grand d'Europe avec une superficie 1,9 millions d'hectares, dont 1,2 hectare de résineux. Cette forêt est cultivée avec une industrie et une histoire. Les incendies de 1949 étaient dus au manque d'entretien pendant la guerre, 400 000 ha sont partis en fumée et 82 morts ont été dénombrés, les esprits ont été marqués. Il ne faut pas oublier que cette forêt est privée à 95 %, les propriétaires ne sont pas fatalistes, ils se sont mis en tête d'organiser une défense des forêts contre l'incendie, et pour cela, ils se sont autotaxés. Aujourd'hui, les propriétaires forestiers payent 2, 30 € par ha et par an, ce qui a permis de réaliser un aménagement forestier, mais également de créer un corps de pompiers. Ce n'est pas la peine d'aménager des pistes et d'installer des points d'eau s'il n'y a pas de pompiers et vice versa, ce n'est pas la peine d'avoir de beaux camions s'il n'y a pas d'aménagements.

Ce rappel historique permet de comprendre l'aménagement du massif forestier des Landes. Contrairement aux inondations, un arbre ne s'auto-allume pas seul, le danger vient de la foudre, ou de l'être humain. En Aquitaine, tout le monde était persuadé que « Le feu suit l'homme », principalement l'homme motorisé. Après les grands incendies de 1990, une cartographie a été mise en place sur les 15 000 personnes par an qui viennent en Gironde. Avec la mer à côté, ces 15 000 personnes trouvent cette forêt fantastique – les « petits mouchoirs » nous font une publicité extraordinaire -, mais les gens ne pensent pas qu'allumer le barbecue derrière la maison représente un risque considérable. Parallèlement, Bruno LAFON considère que le mégot de cigarette jeté par la vitre de la voiture est une arme à feu.

Pour réaliser la cartographie informatique, il a fallu demander un peu d'argent aux propriétaires, qui dans un premier temps ont été étonnés de cette démarche. Jusqu'à présent, ils finançaient des pistes et des points d'eau, mais pas une cartographie. Or, cette cartographie a permis de situer les impacts de foudre et ainsi, les opérationnels et les propriétaires peuvent être envoyés sur le terrain le lendemain pour vérifier qu'il n'y a pas un départ de feu. Dans cette région, ce qu'on ne sait pas toujours, c'est qu'il peut y avoir deux ou trois jours entre l'impact de foudre et le départ de feu.

Dominique ROUSSET demande le pourcentage établi de la responsabilité humaine dans les départs de feu.

Bruno LAFON répond que les causes d'orages représentent 10 à 14 %, tout le reste est attribué aux causes humaines. Bien sûr, il y a des causes inconnues, elles peuvent être de malveillance, mais elles sont d'origine humaine.





Pour répondre à Dominique ROUSSET qui évoque la cause d'un débris de verre, il relève que dans tous les cas, le morceau de verre provient d'une bouteille laissée par quelqu'un. Les objets jetés le long de la voie ferrée et des lignes électriques le sont par l'être humain. Il y a toujours une raison pour un départ de feu.

La cartographie se révèle également utile pour les tempêtes, cet outil bâti par un groupement de propriétaires privés a été intégré dans un GIP qui s'occupe de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques. En effet avant, quand les pompiers arrivaient de l'extérieur de la région, ils étaient munis de cartes en papier pas nécessairement à jour, mais pire, le nom des pistes n'était jamais clairement établi, elles s'appelaient différemment selon les propriétaires, les pompiers ou les chasseurs. Avec les services de l'État, aujourd'hui le système permet de coordonner l'ensemble des données et de pouvoir faire de la prévention. Le travail de détection des départs de feu est plus facile à J -1.

Le partage des retours d'expérience est suggéré par message SMS et **Dominique ROUSSET** propose de l'évoquer dans les ateliers ou ici même en assemblée.

Pour lors, elle présente un sondage récent adressé à la population sur la connaissance des risques naturels auxquels sont exposées les communes :

Connaissez-vous ces risques ?

Pour les 34 % qui sont au courant, 46 % d'entre eux parlent d'un document communal d'information, 25 % ont une expérience personnelle, 10 % les ont appris par le bouche-à-oreille.

Souhaitez-vous plus d'information sur les gestes à adopter en cas de catastrophes naturelles ou technologiques ? 90 % souhaitent plus d'informations.

Avez-vous pris des mesures particulières par rapport aux risques naturels auxquels vous êtes exposés ?

94 % répondent non, et ceux qui en ont pris ont installé des dispositifs pour prévenir les inondations en achetant du matériel ou des provisions de survie et calfeutré leurs ouvertures, ou ont déménagé en zone non inondable.

Vous estimez-vous bien informé sur le fonctionnement des assurances en cas de catastrophe naturelle ?

77 % estiment être mal informés.

Directement sollicitée, **Stéphane PALLEZ** a plusieurs commentaires à livrer. Ce même sondage a été diffusé lors des premières Assises, en étant positive, elle constate qu'à la première question, le pourcentage des gens informés a légèrement progressé, même s'il reste totalement insuffisant. À ce propos, elle précise que la deuxième version du portail de l'ONRN comprend une partie ouverte au grand public largement enrichie. Même si l'ONRN est une affaire de spécialistes, il faut aller au-delà, vers le grand public. Concernant le système des assurances pour les catastrophes naturelles, le dispositif est victime de son succès. La France a la chance de disposer d'un système d'indemnisation qui fonctionne extraordinairement bien et qui couvre la population. En effet, 98 % des Français sont assurés contre les catastrophes naturelles à travers une assurance multirisque habitation. À titre de comparaison, 30 % seulement des allemands sont assurés contre ces risques naturels. La plupart du temps les Français ne découvrent cette assurance que le jour où ils en ont besoin, mais généralement en plein traumatisme.





En attendant une intervention de Sylvette PIERRON, **Dominique ROUSSET** livre des points de vue communiqués par SMS :

- l'oubli est important pour l'individu, la mémoire permanente conduit à la névrose.
- À quand un chantier en science sociale sur la levée des freins psychologiques et des pesanteurs mystico-religieuses pour favoriser une meilleure prévention ?
- La culture du risque est bien, mais qu'en est-il de la culture de l'impact ?
- Comment anticiper les conséquences des décisions (signé Jean-Luc SALAGNAC, CSTB) ?

Dominique ROUSSET revient sur le travail de Sylvette PIERRON effectué au plus près des populations. Il s'agit de constituer des réseaux de personnes-ressources pour donner l'information nécessaire grâce à cet institut des formateurs.

Sylvette PIERRON reprend le thème de la culture du risque, celui qui préoccupe en premier, mais elle ajoute que la culture locale est aussi une préoccupation. Au départ, l'association a été souhaitée par le ministère en charge du développement durable. Elle forme et anime un réseau de personnes-ressources réparties sur l'ensemble du territoire. Ce réseau est pluriel, c'est-à-dire constitué à la fois d'éducateurs – de l'éducation nationale –, mais aussi de spécialistes de la prévention et de la gestion des risques. Avec cette diversité issue d'organismes et de cultures différents, les membres travaillent ensemble à des fins identiques, ce qui est une richesse. Sa raison d'être provient de l'arsenal législatif performant dont la France dispose, et il est important que la population et les jeunes y trouvent du sens.

L'association intervient à différents niveaux en considérant qu'il faut commencer très tôt, dès le plus jeune âge. Elle travaille avec les jeunes enfants en adaptant le langage afin qu'il y ait appropriation progressive pour une meilleure intelligibilité. Comme le film l'a montré, le réseau travaille en synergie avec les structures locales, que ce soient les collectivités, la DREAL, le BRGM, etc. Certes, il y a un déficit national de culture du risque, mais Sylvette PIERRON tient à souligner des actions remarquables à citer en exemple.

En région Rhône-Alpes, de très jeunes enfants en collaboration avec une compagnie de théâtre ont créé une série de séquences qui vise à expliquer les risques et les comportements à avoir en cas d'événements majeurs. Ces enfants-là, à travers l'outil théâtre, parlent directement aux parents, ce sont donc les enfants qui expliquent aux parents ce qu'il faut faire, c'est un excellent moyen de médiation. Dans un autre registre, dans le département des Hauts-de-Seine, un exercice majeur a été lancé, mettant en scène les plans particuliers de mise en sûreté dans les établissements scolaires. Il y a eu plus de 650 établissements pour la représentation des faits. De plus, les services départementaux de l'Éducation nationale en relation avec la préfecture ont déployé leur cellule de crise pour identifier les améliorations possibles.

En répondant à la question de Dominique ROUSSET sur ses attentes par rapport aux élus, Sylvette PIERRON affirme que ce réseau ne peut être efficient que s'il a un contact avec les responsables. Les élus, peut-être par méconnaissance, ne font pas suffisamment appel à ce réseau. La DREAL PACA peut témoigner de la synergie qui peut exister en allant vers la population, vers l'Éducation nationale, vers les enfants. Les membres du réseau sont facilement mobilisables, ce sont des volontaires qui ont adhéré à cet esprit de réseau.

Dominique ROUSSET demande si des élus de villes sinistrées ou des associations de sinistrés font partie de ce réseau.





Pas uniquement, répond **Sylvette PIERRON**, mais en effet par exemple, des élus de la Martinique collaborent à la mise en forme d'actions.

Une question par SMS a évoqué le retour d'expérience, **Dominique ROUSSET** interroge Michel AZOT sur les suites de la catastrophe de Lourdes.

Avant de répondre directement, **Michel AZOT** souhaite revenir sur la politique d'éducation, car elle dépasse tout de même le jeune public. Sur le massif Pyrénéen existe le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs dont la vocation première est de développer une culture du risque, mais également de participer à une véritable ressource d'archives, la source de la culture est là. Le temps de retour étant ce qu'il est, l'oubli est moins fort, encore que les dernières grosses inondations ne datant que du 18 juin 2013, certains comportements confinent déjà à l'oubli, car la préoccupation première est de retrouver au plus vite ce qu'il y avait avant. Les risques sismiques sont un peu oubliés alors qu'ils peuvent avoir un impact important - l'épée de Damoclès est au-dessus de nos têtes – sur le massif pyrénéen ou ailleurs. Une culture est à développer sur le sujet.

Lors des inondations du Gave de Pau, un phénomène particulier est apparu, quoiqu'ayant déjà existé en 1897. L'observation a montré deux crues majeures sur une période de huit mois. L'impact est lourd sur le plan du public en étant un facteur traumatique important, surtout qu'il revient entre le mois d'octobre 2012 et juin 2013 avec une force supérieure due à des paramètres météorologiques. L'ensemble des partenaires, entre autres les services de l'État de la direction départementale des territoires ont observé deux phénomènes cumulés. Michel AZOT signale que le département 65 est doté d'un service des risques qui est probablement un des meilleurs de France.

Ces phénomènes montrent que si l'on regarde la gestion – la gestion de la crise elle-même et la gestion post-crise – la crise d'octobre dégage des enseignements pour celle qui va suivre. L'inondation majeure, de portée centennale, a été supportée, subie, mais des outils ont permis un redémarrage. Comme pour la région Rhône-Alpes ou PACA, les sites ont une résonance économique avec la saison « touristico-religieuse »

À la suggestion de Dominique ROUSSET, Michel AZOT rappelle que Lourdes est la deuxième ville hôtelière avec 6 millions de visiteurs par an. De plus, 35 langues sont parlées en moyenne, ce qui est compliqué pour la gestion et l'information.

Le redémarrage est un objectif et mobilise l'ensemble des moyens. Monsieur le préfet a souligné que la mobilisation est toujours très forte à ce moment-là, elle est en effet efficace, tant avec les services de l'État, des secours et les services de chaque commune impactée. Lourdes est une ville qui a des moyens humains, mais dans les petites communes de montagne qui ont été ravagées, ce n'est pas le cas et il a fallu les aider. Avec ce constat, on peut dire que l'évènement crée l'outil. Pour répondre à la demande de Dominique ROUSSET, Michel AZOT donne un exemple concret sur un facteur de maintien d'activité. Avec un partenaire qui est aussi partenaire des Assises, le territoire est maintenant en mesure d'anticiper les événements d'inondation. Cette anticipation joue sur 72 heures au moins, un temps qui permet de pré-positionner. Lourdes s'étale économiquement sur deux rives et par exemple, bloquer les ponts veut dire couper l'activité. Or, les embâcles viennent casser les ponts créant une situation de sur danger, alors des outils de désembâclage ont été pré-positionnés, ce qui a permis de désembâcler au fur et à mesure. C'est un enseignement du mois d'octobre.

Dominique ROUSSET suppose que dans ces circonstances, tout le monde est mis à contribution.





Michel AZOT confirme la mobilisation, notamment celle des entreprises. Au moment le plus fort, il a fallu utiliser des pompes, des tractopelles – une quarantaine environ – et les entreprises de travaux publics ainsi que les entreprises forestières sont intervenues. L'objectif commun était que la durée du stress et la durée de la crise soient les moins longues possible pour pouvoir installer le redémarrage économique.

Dominique ROUSSET communique des messages SMS, elle estime le premier assez malicieux :

- De Patrice MERIAUX, Irstea Aix en Provence : les notaires, les agents immobiliers sont-ils formés à la diffusion de la culture du risque ?
- Sylvette PIERRON se dit prête à les former.
- La préservation de la mémoire est un des catalyseurs principaux à la prévention et à la réactivité, plus efficace que ces Assises.
- Dominique ROUSSET relève que l'appréciation n'est pas gentille.

Sylvette PIERRON demande la parole pour témoigner d'un outil à partager. Il s'agit d'un site visant à promouvoir la culture du risque sous forme de guide des acteurs et des actions de la prévention. L'objectif est de donner plus de visibilité à ceux qui agissent. Ce site propose aux lecteurs de témoigner d'actions particulières qu'ils auraient pu ou ont déjà lancées sur un territoire, il encourage la multiplication d'actions et d'initiatives. Ce site se consulte sur risques-majeurs.info, il comprend une grande richesse avec plus de 110 fiches déjà intégrées donnant des idées pour construire des actions localement.

Stéphane PALLEZ souhaite ajouter qu'il faut croiser la mémoire avec la capacité de simulation. Par exemple, pour la crue de la Seine, un article paru hier explique qu'aujourd'hui, la tendance est à faire des scénarii comme si Paris était encore à l'état de 1910. Or, le tissu économique est modifié et il faut en envisager les conséquences.

Pour une approche globale du risque, Stéphane PALLEZ suggère de ne plus sectoriser ces risques par leur nature, la culture du risque doit être globale.

Dominique ROUSSET remercie les participants et l'assemblée, elle rappelle les ateliers qui vont se dérouler à 17 heures en indiquant leurs lieux.





Mardi 3 décembre 2013

RESTITUTION DES ATELIERS

Introduction – Dominique ROUSSET

Les travaux de ces ateliers ont été denses et fournis, comme le montre la restitution de leurs conclusions, regroupées par thèmes. Cette restitution permet ainsi de prendre connaissance des propositions exprimées par les participants des débats et des positions adoptées par chacun dans les différents ateliers, afin de constituer un panel aussi large que possible sur les manières dont les enjeux de prévention de risques peuvent être relevés aujourd'hui.

Dominique ROUSSET invite les rapporteurs à la rejoindre.

Elle souligne que ces ateliers ont été caractérisés par une participation importante, réactive, avec des débats parfois vifs.

Cette restitution doit permettre de rendre compte des principales conclusions de ces ateliers, mais aussi des constats, de façon que l'auditoire de la troisième plénière puisse disposer d'une vision aussi large que possible de ce travail.

Restitution des ateliers 2 et 3

Atelier 2 – Production et mise à disposition des connaissances : quelles interactions entre science et décision ? Didier RICHARD, Institut nationale de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Fonctionnement

Didier RICHARD souligne que cet atelier a accueilli entre 60 et 70 personnes et permis un débat équilibré et riche.

La mixité a également bien fonctionné, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre scientifiques et citoyens. L'atelier, portant centré sur un thème de recherche, n'a pas été limité à l'expression des scientifiques. La distribution des profils entre les tables rondes a été relativement variée, avec des services d'État, des bureaux d'études, des assureurs et des représentants de collectivités locales de différents niveaux. De plus, Didier RICHARD souligne que le fonctionnement de ces travaux a permis d'identifier le citoyen comme un acteur à part entière de la décision et un acteur producteur de connaissances.

État des lieux

Il est ressorti, sous des formulations variées, la nécessité d'une meilleure compréhension réciproque entre communautés scientifiques et acteurs opérationnels. Ceux-ci expriment leur demande dans des termes qui doivent très souvent être reformulés pour en faire des problématiques scientifiques dont puissent s'emparer les chercheurs. D'un autre côté, les résultats produits par les scientifiques demandent en général à être reformulés en termes intelligibles pour les acteurs non scientifiques.





Propositions

De nombreuses propositions ont été formulées et ne peuvent pas être toutes présentées ici. L'une d'entre elles revient très fréquemment parmi les tables rondes : la compréhension réciproque entre scientifiques, acteurs opérationnels et citoyens nécessiterait la mise en place d'intermédiaires de différente nature, notamment sous la forme de réseaux pérennes d'acteurs concernés rassemblant des acteurs de différents profils. Il peut s'agir, par exemple, du Pôle alpin des risques naturels dans les régions alpines, ou d'intermédiaires représentant de nouveaux métiers, que l'atelier a proposé de nommer *risk managers*, à l'échelle des territoires. De plus, il n'existe sans doute pas aujourd'hui de cursus adaptés à la formation de ces *risk managers* de territoires, ayant vocation à intégrer les résultats d'une recherche pour les présenter d'une manière opérationnelle aux acteurs de la décision.

Plusieurs tables rondes ont également abordé spécifiquement l'enjeu de la mobilisation des connaissances en situation de crise. Cet enjeu exige au préalable qu'aient été identifiés les experts mobilisables, de façon à pouvoir les associer rapidement et de façon ciblée, donc en mobilisant les compétences effectivement requises au moment où la situation de crise se produit.

Dans ce processus de communication et de compréhension, puis d'intégration de la connaissance, un point important est de « positiver » la question des risques, c'est-à-dire de s'approprier la question des risques dans une vision positive. Il s'agit de passer de la menace anxiogène que représente le risque naturel à un atout, au sens où, dès lors que les citoyens apprennent à vivre et gérer le risque de façon convenable, il peut se transformer en avantage à différents niveaux, notamment en termes d'aménagement du territoire.

Cette proposition est résumée par le slogan : « Le risque, ça n'est pas qu'une affaire de scientifiques ».

Atelier 3 – Prévision des risques et gestion de crise : comment décider dans l'incertitude ? – Catherine GUENON, ministère de l'Intérieur - direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Fonctionnement

Le climat de cet atelier, qui a accueilli plus d'une centaine de personnes en deux jours, a favorisé une démarche participative. Ce fonctionnement était représentatif de la gestion de crise dans la mesure où il regroupait au sein des tables rondes toute la diversité des acteurs.

Propositions

- L'obligation de décider vite et bien exige de disposer de moyens adaptés et, pour ce faire, de s'entourer de « sachants » qui assistent les décideurs dans leur prise de décision, en tenant compte des contraintes spécifiques à chacun.
- « Anticiper, c'est plus que prévoir ». L'anticipation demande notamment de construire la confiance entre experts et décideurs. Pour ce faire, il faut clarifier les rôles des uns et des autres, leurs contraintes et leur compréhension réciproque, ainsi que l'incertitude de la prévision – celle des données scientifiques pour l'expert, celle du temps de l'action pour le décideur. Cette confiance peut se construire au travers de formations communes, d'exercices et d'un contact quasi permanent, sans attendre l'évènement qui produira la gestion de crise. Elle exige aussi une proximité entre l'expert et le décideur, géographique ou réalisée grâce à des outils de communication fonctionnant en continu, y compris en situation de crise majeure.





- Aujourd'hui, le couple décideur/expert a besoin de poursuivre son évolution en étendant les domaines de l'expertise. Il existe aujourd'hui dans le champ de la prévention de nombreux partenariats avec les scientifiques de la prévision des crues, de la prévision météorologique, des données sismiques ou d'autres données. Ceux-ci travaillent sur des scénarios pour préparer la gestion de crise. Ces scénarios ne doivent pas se limiter à l'aléa, mais prendre aussi en compte les actions de protection des populations. Il faut pouvoir dérouler l'ensemble du processus de gestion de crise et aller jusqu'à matérialiser et scénariser les actions de protection des populations.

Cette proposition peut être résumée par le slogan : Couple décideur/expert, tous ensemble ! ».

Restitution des ateliers 4, 5 et 8

Atelier 4 – Prévention des risques : qu'a-t-on à y gagner ? – Roland NUSSBAUM, Mission risques naturels (MRN)

Fonctionnement

L'atelier a regroupé quatre-vingts personnes chaque jour, praticiens de tous horizons, issus aussi bien du secteur public et associatif que des acteurs privés, recherchant dans cette participation un partage d'expériences sur un aspect nouveau de leur métier : justifier le bien-fondé de leurs actions de prévention.

Il s'agissait, dans cet atelier, de voir comment il est possible, non seulement de raconter des catastrophes, mais aussi des histoires réussies portant sur les démarches conduites en matière de prévention, qu'il s'agisse de démarches déjà accomplies et ayant mené à de bons résultats ou celles qui pourraient le faire à l'avenir.

Propositions

- Les bénéfices constatés. Lors de la première journée, le choix a été fait de prendre pour point de départ des expériences de prévention, comme celles d'une représentante d'un bassin versant du nord de la France, dans le Boulonnais, qui a connu deux crues en moins de dix ans. Ces deux crues, proches par leur intensité, leurs effets et leur proximité géographique, mais séparées par une mesure de prévention, ont pu être comparées. La comparaison a ainsi permis de dégager les gains en bâtiment épargnés lors du second évènement. L'exercice s'est poursuivi en identifiant d'autres exercices de ce type ou, à défaut, en tentant de prescrire les gains les plus importants à mettre en valeur pour convaincre du bien-fondé de l'action menée.
- Les bénéfices attendus. La seconde journée de l'atelier s'est située dans une perspective de projet pour démontrer la rentabilité d'un investissement à réaliser avec les méthodes modernes que les acteurs doivent s'approprier. L'atelier a présenté le cas concret d'un bassin versant du Beaujolais qui a mis en œuvre, de manière pionnière dans cette région, une méthode d'analyse coûts-bénéfices, mais s'est heurté, pour commencer, aux hésitations des élus à l'origine pour réussir par montrer par la suite que cette méthode pouvait constituer un outil de gouvernance.

L'atelier a conclu que les bénéfices constatés portaient d'abord sur la sécurité des personnes, bien que cet élément puisse être difficile à quantifier, mais pour lequel il existe aujourd'hui des méthodes multicritères. Les bénéfices sont aussi économiques et l'atelier a souligné, au-delà de la préservation du bâti, le besoin d'assurer la continuité de l'activité. La Région Aquitaine a témoigné sur ce point d'une préoccupation particulière : le maintien des AOC, mais aussi des labels d'agriculture biologique ou d'autres labels pouvant être menacés par un évènement de ce type.





La condition impérative dans ce domaine est que la valorisation des bénéfices économiques puisse renforcer la gouvernance mise en place. Les acteurs sont légitimés dans leurs succès de leurs actions et la validité de leurs méthodes dans la mesure où ces méthodes permettent de réaliser des arbitrages et d'atteindre une certaine acceptabilité des projets.

Les travaux de l'atelier sont résumés par l'expression d'Élisabeth LONGSWORTH : « Prévention pays » (« La prévention paie »).

Atelier 5 – Résilience des territoires : comment se préparer à un choc ? – Jean-Michel TANGUY, Ministère du Développement durable - Commissariat général au développement durable

Fonctionnement

Les animateurs ont demandé aux participants d'aborder l'enjeu de l'atelier avec le maximum de créativité. Cet objectif a été atteint avec la présentation de nombreuses idées novatrices. Le besoin s'est aussi manifesté de mener une réflexion au sein de chaque groupe pour formuler des propositions opérationnelles. Enfin, les participants ont souhaité continuer ces échanges au-delà de l'évènement ponctuel de ces assises nationales.

Propositions

La première question apparue a été de savoir comment définir la résilience. La perception de certains participants a été quelque peu « franco-française », car centrée sur la catastrophe et la remise en l'état. Dans une conception anglo-saxonne, la résilience est davantage conçue dans un cycle intégrant la préparation à la crise, la crise et la post-crise, dans une approche dynamique.

De nombreuses questions se sont posées sur la situation hors crise et les moyens de mettre en place, en particulier, une résilience avant la crise.

L'atelier a été organisé en deux problématiques :

- Le rôle du citoyen dans la résilience. Pour beaucoup de participants, le quartier semble être la bonne échelle d'intervention. Il représente une échelle de solidarité et d'interaction entre les habitants. Il est à noter que les élus n'ont pas été cités dans cette chaîne de solidarité et que les habitants préféreraient s'organiser par eux-mêmes plutôt que de faire appel aux élus.

Plusieurs propositions concrètes ont été formulées :

- ✓ Créer un ambassadeur du risque, c'est-à-dire des individus qui représentent un point focal sur ces thématiques et peuvent animer une dynamique territoriale.
- ✓ Préparation à l'hébergement de sinistrés, comme cela a pu être fait dans certaines villes italiennes.
- ✓ Amener les habitants à rendre leur habitation moins vulnérable.
- ✓ Mener un travail de formation et d'information auprès de communautés. Il s'agit de cibler des communautés et un message sur un territoire, en fonction de son patrimoine et de sa culture locale.





- L'aménagement du territoire et ses acteurs. Il a été plus difficile d'identifier des axes de proposition concernant le territoire. L'organisation des territoires et le jeu des acteurs sur ceux-ci sont complexes. Les groupes ont formulé des propositions sur l'implication des acteurs du territoire en matière de cohérence, constatant que certaines politiques ne sont pas toujours cohérentes entre elles. Le général Serge GUARRIGES, témoin de l'atelier, a souligné que la préfecture de police travaille dans ce domaine avec près de 250 partenaires différents et que l'État ne travaille pas toujours très efficacement avec le secteur privé.

L'une des propositions exprimées est de mieux impliquer le secteur privé et les opérateurs de réseaux, les entreprises, les associations et les assureurs.

Enfin, un consensus s'est dégagé au sein de l'atelier pour mettre en place un vaste débat citoyen sur l'avenir des territoires.

Atelier 8 – Gouvernance de la prévention des risques naturels : comment mieux associer la population aux décisions? – Henri LEGRAND, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)

Fonctionnement

Les tables rondes ont été organisées de façon à diversifier leur composition. Les discussions ont été complexes, mais les restitutions ont rencontré un consensus assez large.

Propositions

Trois idées importantes ont été retenues pour réussir une concertation :

- Développer la « concertabilité », terme inventé pour l'occasion. La concertation sur un projet n'est pas innée, sans préparation antérieure ni suivi après cette concertation. Pour que la population et les responsables soient aptes à réaliser une concertation, un processus de fond doit être engagé dans la durée. Il passe par l'information, la formation, la connaissance entre les participants, la compréhension des qualités et des connaissances des autres participants. Ce travail de communication se décline aussi au moment du projet, dans le fait que la concertation ne doit pas être un moment du projet, mais se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre.
- Pour que la concertation soit efficace, il faut tout d'abord des règles du jeu claires, notamment que les participants sachent comment a lieu cette concertation et comment elle sera prise en compte. Ces règles doivent, autant que possible, être co-construites plutôt qu'imposées afin d'obtenir un certain consensus au travers de discussions locales. Pour que les acteurs s'impliquent dans la concertation de manière volontaire, ils doivent avoir la conviction qu'ils ne sont pas instrumentalisés et qu'ils discernent clairement le cadre, les objectifs et les suites de la concertation.

La transparence doit porter sur les règles, sur les suites du processus de décision et sur la manière dont ont été prises en compte ou pas un certain nombre de recommandations. La concertation ne doit pas donner l'impression qu'elle comporte des paramètres cachés qui interviendront dans la décision et laisseront le sentiment qu'elle a été peu utile.





- Les outils. Il n'est pas toujours facile d'attirer le public dans les concertations. Il faut donc concevoir des instruments de concertation attractifs et susciter l'envie de participer. Le public étant diversifié, il faut des outils également diversifiés. Ces outils peuvent être artistiques ou techniques. Des exemples ont été donnés lors de l'atelier. Il faut aussi faire preuve de créativité, pour créer des outils ludiques, des événements festifs ou des outils plus techniques, par exemple une cartographie 3D pour montrer l'impact d'une inondation.

Restitution des ateliers 6 et 7

Atelier 6 – Prévention en territoire de montagne : quels partenariats pour une gestion intégrée des risques ? — Vincent BOUDIERES, pôle alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels (PARN)

Fonctionnement

L'atelier a rassemblé chaque jour entre 50 et 60 participants.

Les échanges de cet atelier ont été directs et francs, comme ils le sont entre les acteurs de la montagne. La question de l'acceptabilité est au centre des débats, car les risques en montagne sont des risques spécifiques. La géographie de la montagne, de par la pente et le relief, conditionne fortement les phénomènes naturels. Les risques correspondants sont des risques gravitaires multiples et ont une intensité particulière. Ils ressemblent peu au canon de l'inondation qui constitue une référence de nombreuses politiques nationales et européennes de prévention des risques naturels. Les politiques de prévention doivent donc être adaptées à cette spécificité, celle-ci pouvant parfois constituer un frein.

Du fait des caractéristiques de ces risques et des territoires de montagne, qui conditionnent l'organisation socio-économique de la montagne et des activités (tourisme, activités agro-pastorales, et industrielles) et génèrent des vulnérabilités spécifiques, les acteurs ont besoin de méthodologies et de connaissances pour appréhender la prévention de ces risques spécifiques et de ces territoires. Cette spécificité de la montagne doit être affirmée pour générer des actions de recherche et de gestion adaptées.

Propositions

- La gestion intégrée des risques naturels est un nouveau référentiel d'action permettant de territorialiser davantage l'action de gestion dans une approche multi-acteurs, collégiale et multipartenariale, avec l'État, les élus locaux, la société civile et les acteurs du territoire.
- De nombreuses propositions opérationnelles ont été formulées dans cet atelier. Une proposition particulière est présentée par le rapporteur, inspirée des PAPI : les Plans d'Action et de Prévention des Aléas en Montagne (PAPAM). Ces plans sont des démarches partenariales fondées sur une approche multi-risques, pluri-communales et menée dans le temps. La collégialité n'exclut pas des arbitrages, qui restent nécessaires, sur les scénarios d'aléas qui seront stabilisés, mais qui peuvent avoir des finalités différentes selon qu'il s'agit de scénarios d'aléas pour la gestion de crise ou pour l'aménagement du territoire. Enfin, ces stratégies doivent faire l'objet d'une co-définition, de manière contractuelle, entre les acteurs locaux et l'État.





- Les dispositifs technologiques et le génie civil des ouvrages de protection ne sont pas « déconnectés » des contextes sociétaux dans lesquels ils s'implantent. Il faut aussi investir dans le fonctionnement des réseaux scientifiques et l'intelligence collective au travers de dispositifs d'acteurs et de gestion qui doivent être soutenus.

Atelier 7 – Risques côtiers : quels outils et quelles stratégies d'aménagement pour les territoires littoraux ? – Jean-Louis LEONARD, maire de Chatellaillon-Plage, vice-président de l'Association nationale des élus du littoral

Fonctionnement

L'atelier a rassemblé plus de 100 personnes, confirmant que le littoral attire le public. La première journée a consisté en un large *brainstorming* dont il est difficile de dresser une synthèse. Il s'est focalisé essentiellement sur les problèmes d'urbanisme.

Propositions

Les risques d'inondation, de submersion, les tsunamis, les contraintes environnementales et la sismicité sont des problèmes complexes et quelque peu anxiogènes. Pourtant, il est ressorti de cet atelier une volonté de mettre en place des outils. Quatre idées force ont été dégagées ;

- Le littoral se heurte d'abord à des problèmes bien connus depuis la tempête Xynthia. Pendant une longue période, il a bénéficié de la protection de l'État, qui assumait son rôle régalién. La décentralisation a par la suite conduit à ce qu'aucun acteur ne s'empare des compétences de prévention et de protection. Après les grandes tempêtes de 1999 ont été mis en place des systèmes de sauvegarde et les PCS. L'année 2010 a été salubre, car l'État a pris de grandes décisions, de manière parfois un peu rapide (les zones noires, par exemple), mais qui a débouché sur une stratégie nationale de gestion des risques inondation. Jean-Louis LEONARD salue à cette occasion la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) qui orchestre cette stratégie.
- L'atelier a fait ressortir plusieurs grandes questions, notamment concernant la solidarité financière et spatiale, pour savoir qui devra supporter les coûts. L'État a mis à disposition le fonds CATNAT. Mais, pour réaliser la totalité des systèmes de protection (digues, gestion des effluents, stockage de l'eau...), il faut imaginer des financements pérennes. Le fonds CATNAT, aujourd'hui, ne couvre que 40 % des dépenses alors que les coûts se chiffrent dans leur ensemble à plusieurs milliards d'euros.

De nouvelles solidarités doivent être imaginées. Le fonds CATNAT repose sur la solidarité nationale. Il existe aussi une solidarité régionale, voire locale : certains territoires sont plus exposés que d'autres et ses habitants pourraient verser une cotisation. Il faut y ajouter une solidarité assurantielle : en 2010, le rapport sur les conséquences de la tempête Xynthia remis par le sénateur Bruno RETAILLEAU a évoqué la piste d'une telle solidarité en indiquant que ceux qui sont exposés paieraient davantage que ceux qui ne le sont pas. Cette proposition a été repoussée à l'époque, mais la question reste posée. Elle est résolue dans les principaux Territoires à Risque Inondation (TRI), mais elle n'est pas pérenne.





- Le rôle de l'État. Il existe aujourd'hui une forte incohérence entre la stratégie nationale qui se met en place et la législation qui se développe en parallèle. Les services de L'État ont mené un travail important sur toutes les déclinaisons de la stratégie nationale, avec une préoccupation de cohérence et de contact avec l'ensemble des acteurs. Cette stratégie nationale définit une série d'objectifs et pose les conditions de la gouvernance. En parallèle, une loi est adoptée sans concertation et prévoit des mesures contraires à la stratégie nationale, en définissant des compétences pour les EPCI et les EPTB. Ceci montre un manque de cohérence, notamment pour traiter les spécificités des territoires. On ne traite pas un territoire littoral comme l'on traite un grand bassin fluvial. Si une cohérence n'émerge pas, les démarches de gestion des risques vont au-devant d'importants échecs.
- La contradiction entre l'attractivité du littoral et de fortes contraintes. Les territoires littoraux attendent 14 millions d'habitants sur la façade atlantique d'ici 2030. En parallèle, la réglementation se durcit en matière environnementale et avec la loi Littoral, ce qui risque de bloquer l'accueil de nouveaux habitants.
- Le constat établi est que, bien souvent, l'expertise existe, mais n'est pas mise en œuvre. Jean-Louis LÉONARD prend pour exemple le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI) qu'il préside. Pour le dimensionnement des ouvrages, il a fait intervenir des bureaux d'études et une université pour obtenir quatre modélisations différentes. L' élu doit faire le choix entre ces scénarios. Dans ce type de cas, les élus ont besoin de plates-formes d'expertise, comme en ont besoin l'État pour labéliser et contrôler des démarches ainsi que les tribunaux. Le tribunal administratif et le Conseil d'État doivent en effet arbitrer le conflit entre une collectivité et un PPR. La proposition clé de l'atelier est de créer, pour répondre à ces besoins, une plate-forme d'expertise publique et indépendante.

Restitution de l'atelier 1

Atelier 1 – Mondialisation des risques majeurs : quels enjeux pour la France ? – Philippe BOULLÉ, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)

Fonctionnement

L'atelier a accueilli moins de participants que d'autres, mais a permis des débats de bonne qualité.

Propositions

L'objectif de l'atelier était de formuler des propositions d'action allant dans le sens de la stratégie internationale qui sera adoptée en 2015 par les Nations Unies. La France entend être partie prenante de cette stratégie.

- Le développement durable. L'action de la France à l'international doit avoir une dimension globale et promouvoir une gestion intégrée du risque, dans une perspective de développement durable. Elle doit pour cela capitaliser sur ses atouts de planification globale, liés à l'aménagement du territoire, et sur sa capacité multi-risques et multi-culturelle. Ces éléments doivent être intégrés dans les objectifs du développement durable.
- L'une des propositions formulées par l'atelier est la production au niveau européen de guides de bonnes pratiques pour les risques, afin de présenter une vision homogène de ces pratiques et les décliner du national au local.





- Pour mener des actions à l'international, la France doit disposer de structures adaptées. Chaque pays dispose d'une plate-forme nationale pour les risques, qui participe à la stratégie internationale des Nations Unies. L'atelier a formulé plusieurs propositions pour renforcer la plate-forme française, notamment renforcer la densité, la visibilité, l'autorité de cette plate-forme comme lieu de synthèse de tous les acteurs dans la prévention des risques. Elle peut être complétée par :
 - ✓ La mise en place d'un *risk manager* France au niveau du Gouvernement, associant prévention, anticipation et gestion de crise.
 - ✓ Fédérer et structurer les outils en place dans un projet pilote pérenne dans le temps et selon une approche public-privé.
 - ✓ Poursuivre les revues par les pairs des plates-formes européennes et constituer une telle revue pour la plate-forme française.
 - ✓ Mettre en place une plate-forme francophone sur la réduction des risques de catastrophe.
- Utilisation de l'expertise française. Cette expertise doit aller au-delà de l'opposition marchand/non-marchand dans la réflexion et l'action. Plusieurs propositions ont été formulées :
 - ✓ Réinventer les partenariats public-privé à l'international.
 - ✓ Privilégier le « co- », c'est-à-dire agir avec et pour les autres : co-formation, co-construction. Les experts n'apportent pas un savoir aux autres, mais travaillent avec eux pour améliorer le savoir de tous.
 - ✓ Travailler en collaboration avec des structures étrangères pour remporter des appels d'offres internationaux.
 - ✓ Participer en amont des appels d'offres à la définition des besoins et, pour ce faire, rencontrer les organismes financeurs et faire prévaloir les idées qui devraient figurer dans ces appels d'offres. La mondialisation des risques s'accompagne d'une mondialisation des financements.
 - ✓ Organiser des échanges d'expériences entre grandes métropoles de taille comparable et en rendre compte lors des Assises nationales des risques naturels dans deux ans
 - ✓ Les opérations de secours doivent préparer les opérations de prévention de demain.

Dominique ROUSSET remercie les rapporteurs et introduit la seconde séquence de la séance plénière.





TABLE RONDE N°3

Les défis de la directive inondation : mettre en synergie les stratégies pour atteindre les objectifs

Les intervenants sont :

- **Alain RENARD**, vice-président du conseil général de Gironde,
- **Louardi BOUGHEDADA**, adjoint au maire de Dunkerque, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque,
- **Daniel MARCOVITCH**, président de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin, vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- **Marc JACQUET**, chef du service des risques naturels et hydrauliques, direction générale de la prévention des risques, ministère du Développement durable,
- **Nicolas FORRAY**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre.

Dominique ROUSSET rappelle le sujet de la discussion, il s'agit de la fameuse directive inondation qui mènera vers la stratégie nationale et sa déclinaison en territoire.

Marc JACQUET explique que la directive inondation de 2007, mise en œuvre par la loi Grenelle en 2009 et 2010, a refondé la politique nationale de gestion du risque d'inondation.

Les événements de Xynthia en 2010 et ceux du Var ont renforcé l'importance de cette refonte de leur politique en la matière, et les récentes inondations au printemps 2013 dans les Pyrénées n'ont fait que confirmer l'importance de ce sujet.

La directive comporte deux problématiques :

- sauvegarder les vies et la santé humaine.
- réduire les conséquences économiques, celles sur l'environnement ainsi que sur le patrimoine, du fait des inondations.

Marc JACQUET rappelle les 4 grandes étapes importantes de la directive inondation en cours de mise en œuvre depuis 2011. Il est important de le rappeler avec une première phase de connaissance, à la fois des aléas des territoires et des enjeux. Ces étapes sont donc :

- le commencement par l'évaluation préliminaire des risques d'inondations en 2011, à la fois au niveau national et à la fois sur chacun des grands bassins hydrographiques. Deux chiffres sont à souligner : 1/4 de la population française est situé potentiellement en zone inondable, et 40 % des emplois sont eux aussi, directement concernés par ce risque d'inondation.
- l'identification des territoires prioritaires, les TRI (Territoires à Risques Importants) après une phase de concertation, 122 TRI ont été identifiés aussi bien en métropole que dans les territoires d'outre-mer.
- la connaissance et l'identification des enjeux par l'examen (travail en cours et en association) des enjeux sur ces TRI à travers des cartographies qui sont en cours de finalisation, d'ici fin 2013 pour une grande part, début 2014 pour le reste. Cela permettra de définir et de bien identifier les enjeux au regard des aléas suivant 3 types de crues : crues fréquentes, crues centennales moyennes et crues extrêmes.





- la définition d'une stratégie à deux échelles de territoires : l'échelle des grands bassins hydrographiques à travers l'élaboration des plans de gestion du risque d'inondation et à l'échelle locale, les 122 TRI cités, à travers la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur chacun de ces territoires.

Le PGRI est un nouveau document en phase et en relief avec les SDAGES et s'élabore d'ailleurs dans le même calendrier que la révision de ces derniers. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un outil de nature réglementaire qui sera opposable au document d'urbanisme.

Les stratégies élaborées au niveau local en concertation avec les acteurs et en premier lieu, les collectivités et la SLGRI, se déclinent, mais prennent également en compte les grandes orientations des PGRI. Au plan national, il a été décidé de compléter ces 4 grands éléments comme résultants directement de la directive inondation par l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion du risque inondation.

Dominique ROUSSET souhaite que les grands objectifs de cette stratégie nationale soient rappelés.

Marc JACQUET les détaille alors en trois objectifs principaux :

- augmenter la sécurité des populations exposées.
- stabiliser à court terme et réduire à moyen terme les dommages liés à l'inondation.
- réduire les délais de retour à la normale sur les territoires sinistrés.

Il souligne également que cette stratégie s'inscrit dans la continuité renforcée et refondée qui vise à mettre l'accent sur certains axes qui aujourd'hui ont peut-être été moins développés, mais bien évidemment tout en gardant tous les acquis positifs de la politique actuelle. La gestion de l'aléa est peut-être moins mise en relief, mais elle fait entièrement partie de la stratégie qui se développe autour de 4 grandes orientations :

- le développement de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrages. Différentes stratégies à conduire au niveau du grand bassin hydrographique ont été évoquées, des stratégies au niveau des TRI et des stratégies au niveau local sur les autres territoires qui ne sont pas en TRI, mais qui pour autant peuvent être concernées par le risque d'inondation. Donc il existe une gouvernance par rapport à la stratégie et à la maîtrise d'ouvrages, notamment au niveau de la mise en œuvre des PAPI (Plans d'Action de Prévention des Inondations) et également de la maîtrise des ouvrages de protection.
- l'aménagement durable des territoires avec un grand axe sur le volet de la maîtrise de l'urbanisation qui a été évoqué à travers l'outil du Plan de Prévention du Risque Inondation et un deuxième grand axe qui est un des axes forts de la stratégie, à savoir le volet de réduction de la vulnérabilité où il y a un champ très important d'évolution.
- l'orientation de la connaissance, c'est-à-dire mieux savoir pour mieux agir. Tous les travaux autour de l'Observatoire national des risques naturels ont été évoqués au cours des restitutions, comme tous les aspects liés à la prévision, à la connaissance du réel de la prévision.
- une autre grande orientation est d'apprendre à vivre avec les inondations. Ici, il est question de toute l'information préventive, de la culture du risque, allant des collectivités jusqu'au citoyen en passant par l'ensemble des acteurs économiques. Des choses se mettent en place aujourd'hui, mais il s'agit encore de les renforcer pour faire en sorte que cette culture et cette conscience du risque soient encore mieux prises en compte par l'ensemble de nos concitoyens. Tous les sujets de gestion de crise ont également été évoqués.



Pour terminer son intervention, Marc JACQUET explique que ce projet de stratégie nationale s'appuie sur des principes de solidarité, notamment au niveau du bassin versant avec une solidarité amont/aval, une solidarité entre milieu urbain et milieu rural. Il a aussi été évoqué un système assurantiel particulier à savoir le système CATNAT (CATastrophes NATurelles) qui est un outil et qui fait partie de cette solidarité pleine et entière dans la politique de gestion du risque inondation.

Le deuxième principe est le principe de subsidiarité. Il s'agit de faire en sorte que chacun à son niveau puisse contribuer à la mise en œuvre de cette politique.

Le troisième principe est un principe de synergie entre les politiques publiques et notamment pour faire en sorte que la politique de gestion du risque inondation s'articule de façon la plus satisfaisante possible avec la politique d'aménagement, la politique d'urbanisme et la politique de l'eau.

Le dernier principe à souligner est le principe de rationalisation de priorisation, avec des outils de type développement des analyses coûts/bénéfices ou des analyses multicritères qui contribuent à la mise en œuvre de cette rationalisation.

Marc JACQUET termine en indiquant qu'il est maintenant question de la phase de validation de cette stratégie nationale, qu'une grande consultation a été lancée sur 3 mois, plus de 150 contributions ont été fournies. Un travail important est engagé depuis octobre 2011 au sein de la commission mixte inondation présidée par Monsieur MARCOVITCH. Ce sont presque 3 ans de travail qui aboutissent à un document, qui sera représenté en CMI (Commission Mixte Inondation) à la fin de l'année. Il pourra ensuite être proposé à la signature pour approbation interministérielle.

Dominique ROUSSET remercie Marc JACQUET d'avoir rappelé la cadre de la stratégie nationale au sein de cette directive inondation. Elle annonce qu'il s'agit maintenant de voir comment cette stratégie s'applique sur les territoires. Elle demande alors à certains d'entre eux d'exposer leurs ressentis avec des exemples spécifiques sur les territoires.

Elle demande à chacun une remarque spontanée. Il lui a semblé intéressant d'entendre à chaque reprise que l'on souhaitait avoir un risque-manager ou un bureau du risque, de mettre un peu l'accent sur ce type de métier nouveau.

S'adressant à Louardi BOUGHEDADA, Dominique ROUSSET lui demande ce qu'il a relevé au sein des ateliers pouvant éventuellement se rapporter à ce qu'il a observé sur son propre territoire.

Louardi BOUGHEDADA explique qu'il ne sait pas s'il faut un risque manager, mais il peut parler de l'expérience de son territoire qui est un territoire un peu particulier puisque c'est un polder. La gestion des risques liés à l'eau est connue et elle est réalisée depuis plus de 1000 ans. Ce sont des terrains qui sont drainés, il y a des dispositifs à la fois pour retirer l'eau douce et l'évacuer vers la mer et en même temps, des mécanismes de protection protègent contre l'invasion de la mer. Donc depuis 1000 ans, le territoire sait comment traiter ce risque. Ce qui est nouveau est l'ensemble des acteurs sur le terrain, conscients du risque, mais qui, par contre, ont une perception du risque assez différente. La question qui se pose alors est de savoir comment construire une stratégie sur un territoire en ayant tout le monde autour de la table et que chacun se sente concerné. Autour de la question de l'eau, notamment dans un territoire de polder, se confrontent des intérêts contradictoires. Ces intérêts divergents génèrent une perception différente du risque et donc, des stratégies différentes qui en découlent pour essayer d'atténuer les problèmes.

Dominique ROUSSET demande si ces intérêts contradictoires concernent la situation économique, le risque pour les habitants vis-à-vis des habitations par exemple, etc.





Louardi BOUGHEDADA prend l'exemple très concret qui est peut-être le plus extrême, celui du port de Dunkerque. Le port n'aime pas qu'on lui envoie de l'eau douce pour la simple et bonne raison que cela diminue la densité de l'eau et qu'alors, les bateaux descendent et talonnent sous l'eau, ce qui demande de draguer. Ce port préfère avoir de l'eau douce régulière, mais pas d'un seul coup. Il pourrait en citer d'autres qui n'ont pas les mêmes intérêts. DNF par exemple qui n'aime pas que l'on baisse trop l'eau des canaux navigables alors qu'inversement, lorsqu'il y a un coup de pluie, les agriculteurs aimeraient bien que l'on évacue un maximum. Il faut donc essayer de gérer un peu tout le monde et tout le monde n'a pas les mêmes attentes.

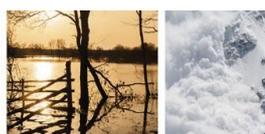
Dominique ROUSSET souligne que la géographie peut compliquer les choses sur son territoire, à savoir que les Belges ne sont pas loin ainsi que les Néerlandais et qu'il faut aussi composer avec eux.

Louardi BOUGHEDADA confirme que les voisins belges envoient une partie d'eau qu'ils doivent aussi évacuer. Par exemple, il suffirait d'inverser le sens d'écoulement d'un canal et cela leur éviterait un certain nombre d'investissements en permettant d'évacuer leur eau. Il pose la question de savoir pourquoi se pose ce problème, car aujourd'hui la capacité d'évacuation du territoire a atteint ses limites parce que le territoire a changé morphologiquement. Sur 60 ans, il y a eu la périurbanisation déjà été évoquée, mais il y a aussi les pratiques agricoles qui ont changées. Auparavant, une poly agriculture conjugait à la fois de l'élevage et des cultures. Tout ceci a fait que le paysage a changé, sa capacité à absorber l'eau, à résister à l'eau, a été complètement modifiée.

Le second point concerne les phénomènes extrêmes qui se sont multipliés au point que l'on batte des records d'année en année. Entre 1999 et aujourd'hui par exemple, un phénomène qualifié de centennal est devenu trimestriel. Il faut donc essayer de construire une stratégie qui soit partagée par tous, à la fois sur son propre territoire avec ses propres acteurs, et à la fois à l'international avec les voisins belges. Il est nécessaire de faire en sorte d'arriver à un territoire beaucoup plus robuste, plus résilient, - puisque c'est le terme utilisé actuellement - et un territoire qui puisse passer le prochain siècle à la fois sous la pression de l'eau douce et des phénomènes extrêmes et à la fois sous la pression de la mer puisque l'on est à +9 lorsque l'on est en haut d'un monticule et -2 en dessous du niveau de la mer. La mer constitue aussi un risque important. L'érosion du littoral est grandissante, près de 50 mètres de dunes ont été perdus lors de tempêtes et dans certains coins, en quasiment une seule nuit. C'est un territoire qui est très vulnérable. Il faut donc essayer de conjuguer ces deux risques-là et de faire en sorte que le territoire puisse au moins franchir le cap du 21e siècle sans problème.

Dominique ROUSSET lui demande de faire tout de même attention à ce qu'il dit puisque l'on voit bien que les territoires sont différents les uns des autres. Sur son territoire, il cumule un ensemble de particularités qui font que la stratégie nationale s'applique au niveau local, mais de manière différente selon les territoires. Les priorités ne sont pas forcément les mêmes que celles par exemple du côté du bassin Loire/Bretagne. Elle demande alors à Nicolas FORRAY de s'exprimer sur la question afin d'avoir une autre illustration de cette déclinaison possible de la stratégie nationale.

Nicolas FORRAY expose son cas. Étant gestionnaire des digues de la Loire, il se sent à toutes les échelles, du quartier jusqu'au bassin. Les notions de vision globale, les liens des stratégies à chaque échelle sont absolument essentiels. Comment organiser la vie derrière les digues, de façon à ce qu'en face de la rupture, les dommages aux vies et aux biens soient minimisés ? Premièrement, il n'y a pas aujourd'hui de vraie réponse sur des endiguements qui ont été construits en 7 siècles soigneusement accumulés et soigneusement hétérogènes au fil de l'histoire.





Deuxième point, il faut gérer les endiguements à l'échelle d'une agglomération, et en fait de plusieurs, puisque lorsqu'il y a une digue de 50 mètres de long, cela concerne aussi 3 communautés de communes, soient 50 communes. Nicolas FORRAY pose alors la question de savoir comment est-il possible de faire travailler tous ces gens ensemble alors que n'ont pas les mêmes intérêts, il retrouve tout à fait des descriptions similaires à celles présentées au sujet de Dunkerque. Il explique qu'il faut avoir du dialogue, qu'il faut remettre les acteurs en face de réalités, puisque construire des barrages n'est pas une panacée. Il est essentiel de vivre avec le risque, mais reste à savoir quel niveau de risque doit être choisi.

Organiser le territoire en matière de développement implique de se poser encore les questions du PPRI qui à un moment donné est un état de servitude. Comment est posée la cohérence entre endiguements parce que lorsqu'un endiguement subit une évolution, il y a des impacts sur l'endiguement d'en face, cela s'appelle « la course à l'endiguement » et au moment de la crise, cela signifie envoyer les pelles chez le voisin pour faire la brèche chez ce dernier avant de recevoir l'eau. Ceci est déjà arrivé.

Ensuite, il y a l'amont de l'aval c'est-à-dire bien se protéger soi-même et laisser l'eau arriver en plus grande quantité ailleurs. Il faudrait donc connaître ses limites. Le « Plan Loire grandeur nature » va permettre à son territoire de lier d'un TRI à un autre et de prendre en compte des territoires qui ont aussi une volonté de vivre et d'exister sans être des TRI.

Dominique ROUSSET demande si ce « Plan Loire grandeur nature » signifie davantage travailler sur un bassin plus large.

Nicolas FORRAY explique que l'objectif est d'essayer de mettre des principes de cohérence à l'échelle du grand bassin de la Loire, de construire une stratégie commune de façon à ce que la vision d'un TRI ne crée pas un problème insurmontable ou injuste à l'autre. Il indique également que ce qu'il évoque au niveau fluvial, il le rencontre sur le littoral. Chacun voit sa propre baie, puis sa cellule hydrosédimentaire, ensuite il continue à voir un peu plus large dans les territoires qui ont une géométrie d'entonnoir, ce qui est fait sur la rive gauche de l'entonnoir a des impacts sur le fond de l'entonnoir. Par exemple, ce qui se produit au fond de la baie de Saint-Michel vient de la réflexion qui s'est produite de chaque côté. Même chose sur la baie de Bourgneuf et sur la baie de l'Aiguillon. Il y a donc ici une obligation de voir ses propres problèmes, ce qui est normal et légitime, mais également une obligation de sortir de ses problèmes, afin de mesurer que ses propres solutions ne deviennent pas le problème des autres.

Par ailleurs, il est nécessaire de trouver les gouvernances de chacune de ces échelles, ce qui est compliqué et parfois, il s'agit de prendre des décisions politiques courageuses. Les prédécesseurs ont lancé il y a 10 ans maintenant l'acquisition destruction d'un quartier de Blois. Aujourd'hui, il y a plus de 70 maisons détruites, une vingtaine sont acquises et sont vouées à la destruction parce que c'est l'emplacement que doit suivre la Loire lorsque le pont Gabriel, le grand pont de pierre de Blois est saturé par la Loire. C'est soit la totalité de Blois qui est inondée, soit la Loire passe par le quartier de la Bouillie qui a été construit malheureusement au début du XXe siècle.

Dominique ROUSSET se manifeste et demande si, dans ces conditions, on « sacrifie » ce lotissement.

Nicolas FORRAY explique que la Loire doit passer à cet endroit, il n'y a pas le choix pour éviter le pire, la politique à mener doit être courageuse. Il souligne qu'il a reçu des pétitions et des remarques des 100 propriétaires ou occupants de ces maisons-là qui lui demandent pourquoi il ne crée pas plutôt de grands barrages, mais en créant de grands barrages, personne ne peut imaginer le nombre d'habitants qui vont être inondés. Ces grands barrages ne sont pas la solution au problème. Il faut arbitrer au travers d'analyses des coûts /bénéfices, avec du dialogue, avec des politiques courageuses et peu évidentes qui ont valu des noms d'oiseaux. Néanmoins après avoir soigneusement médité, il reste à conduire les projets avec courage, en association avec la collectivité d'ailleurs.





Nicolas FORRAY souhaite évoquer les politiques de la directive inondation dans lesquelles il trouve deux dimensions. Tout d'abord, la dimension prise en compte du risque. Une logique de développement existe, mais comment vivre avec le risque, comment réorganiser le territoire avec ce risque ? Surement pas en trois ans, car il y a certaines choses qui nécessitent 10 , 20 , 30 ans. Sur le secteur d'Orléans, il ne reste plus aujourd'hui qu'un établissement de santé dans la zone inondable. Il y en avait 4 il y a 20 ans et c'est en profitant d'opportunités de modernisation d'équipements de santé que les maisons médicalisées ou les cliniques ont progressivement été enlevées de la zone inondable. Le milieu médical est compliqué à évacuer et prend du temps. Mais cela signifie une prise de conscience des élus, ainsi qu'une volonté de l'ARS (Agence Régionale de Santé) grâce à une explication renouvelée et constante dans le temps en justifiant d'un bon investissement à terme.

Autre exemple, comment réaménager un espace à 20 ans ou 50 ans pour faire passer l'eau à travers une zone urbanisée ? Bien sûr, il restera une partie qui sera inondée, mais essayer d'organiser ce passage pour qu'il y ait le moins d'impacts latéraux possible représente des défis. Ceci pour dire que les stratégies que la directive nous invite à suivre sont des stratégies à court terme générant un peu de protection de réduction de vulnérabilité. De plus, ce sont les élus qui ont en charge d'organiser la vision du territoire à 30 ou 50 ans. C'est un grand défi, il est passionnant, il va nous amener à des conceptions de formes urbaines. Certains pensent à des villes sur pilotis, d'autres rétorquent que les villes sur pilotis ne serviront à rien lorsqu'il n'y aura plus d'eau potable ni d'assainissement, puisque les réseaux auront été mis par terre et que le transformateur électrique se trouvait dans la zone inondable... Il n'y a pas de solutions.

Dominique ROUSSET souligne que l'on n'en est pas encore arrivé à ce que certains quartiers commencent à le pratiquer.

Nicolas FORRAY insiste sur le fait qu'il n'y a pas de solutions toutes simples, mais une conception de territoire, une organisation, une vision de ces fragilités, de ces vulnérabilités, permettent de voir ce que l'on peut faire maintenant, et ce que l'on devra faire en fonction des opportunités.

Dominique ROUSSET précise que c'est en travaillant sur un terme beaucoup plus long. Elle revient un petit peu en arrière avec une question SMS qui s'adresse à Louardi BOUGHEDADA. Cette interrogation concerne les Néerlandais, qui semblent avoir une expérience plus ancienne encore que Dunkerque de ce grand polder, et elle se demande également s'ils ne commenceraient pas à changer leur modèle de gestion.

Louardi BOUGHEDADA explique qu'ils ont une expérience historique quasi similaire, il est vrai cependant que ce sont les Néerlandais qui ont apporté la technique de polderisation, mais ils sont situés au sud du grand polder du delta Escaut/Rhin. Il est cependant vrai que les Néerlandais ont de l'avance sur la France sur ce sujet, ils ont pris le risque à bras le corps il y a très longtemps. Les Pays-Bas ont connu une catastrophe en 1953 lors de laquelle le territoire entier était concerné et Louardi BOUGHEDADA souligne qu'ils ont été impactés parce qu'une digue s'est écroulée et la mer est entrée. Heureusement, il n'y a pas eu de morts, mais par contre, il y a eu des quartiers entiers inondés. Il y a plus de 60 ans que les Néerlandais traitent la question, ils consacrent à peu près entre 800 et 1 milliard d'euros dans le plan delta pour traiter la question, ils sont présents à la conférence internationale de l'Escaut.

Louardi BOUGHEDADA ajoute que la France n'en est pas à ce stade, mais elle a pris conscience des risques. Les Néerlandais ont tenté un certain nombre de stratégies, des stratégies d'endigement sur lesquelles ils ont changé de point de vue. Mais surtout, ils ont centralisé et démocratisé la gestion du risque et la gestion de l'eau sur leur territoire.





Le système d'organisation était similaire au système français, c'est-à-dire un système de section de Wateringues (réseau de drainage), une sorte de syndicat de copropriétaires terriens qui géraient l'évacuation à l'eau. En 50 ans, ils ont transformé ce système en une sorte de super DDE, et les décisions sont prises par une commission élue démocratiquement qui bénéficie de budgets sans communes mesures avec ce qui est aujourd'hui.

Dominique ROUSSET estime qu'il est bien d'en parler, cela permet des comparaisons. Elle s'adresse maintenant à Daniel MARCOVITCH dont le territoire est la région parisienne Seine et Marne, en amont de la Seine. Il s'agit d'un autre exemple de cette cohérence entre les axes de gestion, à la fois regarder ce qu'il se passe en amont, en aval, et trouver comment les territoires peuvent s'accorder sur toutes ces questions.

Daniel MARCOVITCH évoque le rôle des élus, car il en a beaucoup entendu parler depuis le début de cette table ronde. Il voudrait rappeler que quoi qu'il en soit, c'est l' élu qui est responsable pénalement, le maire est tenu d'assurer la sécurité sur son territoire. Ce sont bien des bâtiments de l'aménagement du territoire qui sont en causes. Si des résultats au niveau des inondations sont attendus, et si une politique totalement intégrée est désirée à la fois dans l'aménagement et dans la lutte contre les conséquences des inondations, il faut en effet que ce soit bien les élus locaux, les collectivités locales qui prennent en charge cette responsabilité. Ce que propose la loi de décentralisation, la loi de modernisation d'action publique est l'affirmation des métropoles. Ensuite, les modalités de prise en charge sont certainement à revoir, peut-être par des amendements ou des décrets.

En ce qui concerne l'agglomération parisienne, c'est une situation particulière, puisqu'elle concerne à peu près entre 15 et 20 % de la population nationale et beaucoup plus encore de l'activité économique. Il y a un risque inondation connu par l'inondation centennale de 1910 sur laquelle les conséquences aujourd'hui seraient beaucoup plus graves, beaucoup plus importantes. Il existe donc un établissement public territorial de bassin, l'EPTB Seine grand lac qui est propriétaire et qui gère 4 réservoirs très en amont de Paris sur 4 grands affluents et la Seine elle-même (l'Yonne, la Seine, la Marne et l'Aube). Ceci est géré à la fois pour abaisser le risque d'inondation, malheureusement pas pour l'éliminer complètement, mais le territoire a connaissance de l'éventualité de manque d'eau.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'entreprendre de nouveaux travaux, d'étendre les capacités de protection en dehors de ce qui peut se faire localement, comme les murettes et les palplanches qui seront mises en place autour de la Seine sur sa rive. Il y a besoin de travaux supplémentaires, en particulier un travail en cours sur les grands casiers se trouvant en Seine et Marne, dans lesquels l'eau pourrait être gardée. Ces grands casiers coûtent très cher, c'est pourquoi un PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) a été mis en place, programme qui sera, l'espère-t-il, bientôt adopté par la commission mixte inondation, mais en premier lieu, s'impose la nécessité de faire travailler ensemble tous les acteurs. D'abord les acteurs de l'agglomération parisienne c'est-à-dire Paris et les trois départements de la couronne, il s'agit d'acteurs majeurs parce qu'ils ont des services, des traditions et des façons de travailler souvent séparément les uns des autres et donc, il fallait aussi quelqu'un qui mette tout le monde autour de la table.

Deuxièmement, il fallait travailler avec des départements qui ne sont pas directement dedans et qui sont très en dehors de Paris, la Seine et Marne en particulier, ainsi que la Marne, l'Aube, l'Yonne la Nièvre, etc. Il faut quelques décennies pour construire ces bacs-réservoirs. Pour faire ce travail, la nécessité de cet ensemble se trouve à travers un EPTB. Cependant, si l'on s'en réfère à la future loi sur les métropoles - puisque cela va être le cas pour Paris si la loi est votée en l'état -, les établissements publics de coopération intercommunale sont fondus dans la métropole, donc dans la grande agglomération parisienne, à savoir Paris, 4 départements et peut-être quelques villes autour.





Dominique ROUSSET rappelle les attendus de cette loi si elle est votée dans l'état. Elle donne compétence au milieu aquatique et inondation aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Daniel MARCOVITCH poursuit en indiquant que cette attribution de compétence est possible avec un transfert possible à des outils supplémentaires des EPTB si nécessaire, ou éventuellement des EPAGE, si la structure locale ne nécessite pas de mettre d'EPTB. Il pense en particulier à la problématique de littoral où il n'est pas nécessaire d'aller loin sur le bassin pour traiter les problèmes qui viennent de la mer. Par contre comme le dit Jean-Louis LÉONARD, il faut un syndicat local qui s'appellera peut-être un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou toute autre structure, rien n'est interdit dans ce domaine. La nécessité d'avoir fait travailler ensemble tous ces gens, les différents partenaires, est le rôle des EPTB par rapport au territoire. Ce sont bien les élus de toute façon qui sont responsables de la gestion de l'aménagement du territoire, des imperméabilisations, de l'anthropisation des rivières, etc. Cette responsabilité doit se faire dans le cadre d'une solidarité. Il envisage et imagine pour sa part une solidarité à plusieurs niveaux. Tout d'abord un niveau national assuré aujourd'hui par le fonds, par la part du fonds de catastrophes naturelles (fonds d'assurance d'état, du domaine du budget public). Il s'agit donc des PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations).

Les plans des PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) au niveau du bassin vont créer une solidarité amont/aval en particulier au niveau rural ou agricole urbain et éventuellement aussi, une solidarité rive droite/rive gauche entre les différents partenaires. Il faudrait peut-être que les agences qui gèrent ces districts hydrographiques puissent avoir une redevance spécifique qui permette justement de financer la solidarité. Localement, et c'est ce que prévoit déjà la loi, les travaux locaux sont du ressort de la collectivité. De même que la collectivité assure les routes, les bâtiments publics, elle peut aussi assurer une part non négligeable de l'entretien de ces ouvrages, puisqu'il y a le PAPI.

Ce triple financement, même s'il ne voit pas le jour, semble être le plus cohérent pour les collectivités territoriales réunies en EPCI, éventuellement réunies en syndicats ou en EPTB. Le grand district hydrographique serait tout au long d'un fleuve, tout au long d'une digue par exemple, parce que les inondations ne doivent pas être traitées localement. Un traitement local s'adapte lorsqu'il y a des travaux de protection immédiate rapprochée vers les habitants, mais jamais de façon isolée, toujours dans la réflexion globale qu'il peut y avoir le long d'une rivière.

Daniel MARCOVITCH souhaite ajouter un dernier mot sur l'agglomération parisienne et rappelle que pour des inondations de type 1910, les derniers travaux de l'OCDE ont évalué un coût entre 30 et 60 milliards d'euros entre les coûts directs et les répercussions économiques à court, moyen et long terme. Cela mérite quelques investissements.

Dominique ROUSSET acquiesce et souligne que près d'un peu plus d'un million de personnes serait touché dans Paris et Paris alentour, sans compter les répercussions économiques bien sûr (les personnes qui perdraient leur emploi, etc.). Elle sollicite l'intervention d'Alain RENARD concerné par le territoire de la Gironde, puisque la moitié des communes girondines sont sous le risque d'inondation majeure et où il y a déjà eu des catastrophes importantes. Elle souhaite qu'il s'exprime à ce sujet pour savoir comment le département de la Gironde entend cette directive et l'applique au niveau local.





Alain RENARD débute son intervention en la présentant bien loin de la stratégie globale ascendante, transversale et descendante. Il explique que tous les thèmes évoqués depuis ces deux jours reviennent régulièrement sur la question de la prise de conscience. Les élus sont évoqués comme s'ils s'étaient tous accordés sur un module générant une compétence homogène, un périmètre d'action similaire pour chaque élu. Ce qui est abordé au niveau du Conseil général de la Gironde peut être très dangereux pour un élu, parce que parfois, « le pompier est suspecté d'être le pyromane ». Ce que sous-entend le vice-président est qu'il y a une importante matière sur les thématiques intéressantes, et aujourd'hui, il est dit qu'il faut une concertation, une prise de responsabilité des citoyens et des acteurs. À travers une cellule qui s'appelle AMENAG'EAU, la démarche consiste à mettre à disposition des données au profit des territoires, à des moments où ils sont en cours d'élaboration de SCoT, au moment où est établi un inter-SCoT, au moment où se réalise un SDAGE, et où un certain nombre de décisions sont interdépendantes. Ceci veut dire qu'à certains moments, au moment où est élaboré son PLU et son SCoT, l'élu se demande comment il va pouvoir décliner et s'approprier tout cela. Il est vrai que c'est une réflexion à l'échelle du bassin de la Garonne, du bassin de la Dordogne, de l'estuaire de la Gironde et donc entre des territoires ruraux, avec une agriculture, une économie et des territoires urbanisés où se situe parfois l'emploi correspondant à des territoires extérieurs.

Alain RENARD précise qu'il fait partie des élus du territoire, dont il est originaire, donc avec une bonne connaissance de celui-ci, au contraire de certains élus arrivés sur le territoire il y a moins de 10 ans. Car il faut faire attention à bien appréhender la réalité de la population et des activités, voir un certain nombre d'outils élaborés dans ce domaine, et ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. Sans le dire dans un sens péjoratif, il rappelle qu'aujourd'hui des actions sont menées pour le maintien d'une ceinture maraîchère autour de Bordeaux, cependant s'il y avait eu une discussion à ce sujet il y a 50 ans, elle aurait paru exotique. La deuxième chose que l'élu a évoquée au Conseil général de la Gironde est le fait d'être membre de trois EPTB (la Garonne, la Dordogne et l'estuaire de la Gironde). Il pense qu'il est important que les représentants des EPTB communiquent entre eux. Certains sont présents ici, et savent bien qu'à certains moments, une collectivité comme le département, dans son positionnement autour de la solidarité autour de l'équité, s'assure que les cohérences sont compatibles, ne serait-ce que cela.

L'autre volet est également d'affirmer, si possible de temps en temps de manière pragmatique, mais absolue, que ce qui est « blanc est blanc » et ce qui est « noir est noir ». Dans ces espaces-là, se joue ensuite le rôle essentiel de la façon dont vont être gérés les risques, dont il va y avoir dotation de compétence et dont des choix vont être faits. Alain RENARD décrit sa sensibilité envers cette solidarité entre l'urbain et le rural. Étant un élu du milieu rural, il aurait même envie de demander pourquoi il n'y aurait pas une solidarité de l'urbain au rural. Il précise qu'il pose cette question sans aucune agressivité, en se demandant si aujourd'hui on doit considérer qu'un mode de fonctionnement d'un territoire justifie que finalement, un autre territoire doit totalement bouleverser sa façon de fonctionner.

Dominique ROUSSET résume en suggérant que le côté urbain est privilégié au côté rural. Elle aimerait avoir l'avis d'autres personnes à ce sujet.

Alain RENARD précise que le mode économique à l'heure actuelle est de faire un bilan coûts/avantages. La question à se poser est alors un coût/avantage, et pour qui. Par exemple est-il plus intéressant d'avoir une monoculture de maïs sur des terrains de forte qualité, d'avoir une forte productivité avec des difficultés pour cette culture industrialisée ou alors de laisser se suffire de peu, de façon respectable ?

Dominique ROUSSET s'adresse à Marc JACQUET, afin d'obtenir son point de vue concernant la stratégie nationale, à savoir si elle privilégie l'urbain ou les aspects où l'économie est la plus puissante. C'est une grande question parce que les territoires ruraux sont nombreux en France. Les avis d'Alain RENARD et de Daniel MARCOVITCH sont également attendus.





Marc JACQUET explique que le débat a déjà eu lieu dans les ateliers préparatoires à l'élaboration de la stratégie nationale. Le projet de cette stratégie retient à la fois la prégnance des 122 TRI puisqu'il y a des enjeux importants les concernant. Il souligne bien l'importance de la solidarité à avoir aux échelles pertinentes, notamment à l'échelle du bassin versant. Il s'agit d'avoir cette solidarité amont/aval et effectivement, de faire un lien entre l'urbain et le rural. Cela peut être de l'urbain vers le rural, ou du rural vers l'urbain, chaque territoire doit trouver la réponse la plus adaptée. Il reste en accord sur le fait que sur cette question, des réponses sont en partie présentes à travers les analyses coûts/bénéfices ou les analyses multicritères d'ailleurs, le volet multicritères peut permettre de mieux prendre en compte la dimension rurale.

Daniel MARCOVITCH souhaite aborder ce sujet pour rejoindre Marc JACQUET parce qu'il y a certes des risques humains, mais aussi des risques économiques importants. Il ne s'agit donc pas seulement d'une solidarité de bassin du rural en direction de l'urbain, mais peut-être d'une solidarité financière qui existe déjà d'ailleurs d'une certaine façon, puisque sur les budgets des agences de l'eau il y a 1 milliard réservé aux solidarités en direction des milieux ruraux. Mais la solidarité pourrait également être dans le pouvoir d'indemniser ceux dont les terrains ou les outils seraient lésés, abîmés, ou la production gâchée, en échange du travail nécessaire ou par l'usage nécessaire de champs d'expansion de crues ou autre. C'est la tentative en particulier sur la Bassée d'adopter ce mode d'indemnisation des agriculteurs.

Alain RENARD complète son propos en soulignant qu'il est assez significatif que lorsqu'il utilise le terme urbain, il soit systématiquement associé au mot « ville ». Mais il ne faut pas oublier que le développement du monde rural a beaucoup été présenté comme vide, en omettant une opportunité de développer la ville. Dans beaucoup de collectivités, la constructibilité du sol a été conçue comme étant la richesse première pour le territoire et le problème du risque n'a pas été suffisamment assumé. Son voisin a été quelque peu conspué lorsqu'il a mis en balance 100 maisons à un certain endroit d'une ville pour préserver l'ensemble de la ville, mais il voulait souligner que la société devait faire des choix clairs. C'est-à-dire qu'à un moment donné, l'espace a vocation à trouver une fonctionnalité pour l'ensemble de la collectivité et non pas uniquement en matière de milieu rural ou urbain, mais pour son ensemble. Alain RENARD croit en l'interdépendance qui ne passe pas que par la compensation financière, même en sachant que l'argent adoucit un certain nombre de douleurs.

À son tour, **Nicolas FORRAY** s'exprime sur le sujet. Il pense que la préservation des espaces inondables est un vrai sujet et qu'il faut qu'elle devienne un projet de territoire. Il est vrai aussi que l'espace naturel, qu'il soit agricole ou forestier, n'est pas un espace vide. C'est un espace sur lequel il y a une activité économique, des activités humaines, il y a également des rôles secondaires essentiels à tous. Il y a ce rôle de stockage des grandes crues, celui de réservoir d'eau de bonne qualité. Il faut donc se poser des questions collectives pour reconnaître ces services sachant organiser les espaces non urbains afin qu'ils puissent bénéficier eux aussi d'armatures urbaines qui ont un certain nombre de services à leur rendre. Ils ne sont pas des espaces vides, et sur un territoire structuré, tous sont interdépendants. L'eau coule, et réciproquement sur le littoral, pour revenir à ce qui a déjà été exprimé auparavant, le trait de côte érode ici et accumule là, et dans ce cas également, il faut bien regarder quelle solidarité serait nécessaire de mettre en œuvre.

Dominique ROUSSET répercute quelques remarques reçues par SMS.

- La stratégie locale de gestion des risques d'inondation nécessitera un vrai projet de rencontre des acteurs de la gestion des risques. Ceci a été soulevé par plusieurs ateliers, et est donc évoqué à nouveau.
- Comment méditer dans un calendrier aussi serré que celui de la directive inondation ? A-t-on réellement le temps de la réflexion ?





Marc JACQUET répond brièvement, il l'a indiqué, le problème est le caractère itératif de la directive inondation. C'est la première fois que la directive est mise en œuvre de façon opérationnelle sur les différents outils. L'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation va se faire ainsi que les PGRI dans un calendrier tout à fait serré. Ils seront établis du mieux possible, dans le cadre de la concertation qui sera nouée localement, à la bonne échelle entre tous les acteurs et notamment les collectivités, que ce soit des EBTP que ce soit des SDAGE, des EPCI à activités propres avec l'État. L'objectif est d'arriver à construire, à co-élaborer pour reprendre cette notion de co-construction qui a été largement développée, donc co-construire à une première étape de stratégie locale et puis la prochaine fois, dans 6 ans, la force collective engendrera de gros progrès.

Marc MARCOVITCH souhaite intervenir sous forme de conclusion. Il explique que toute cette politique, toute cette directive sur les inondations, tout ce qui va être fait, doit de toute façon être compatible avec deux autres directives. La directive-cadre sur les milieux marins et sur les milieux aquatiques ainsi que la directive de stratégie de ces mêmes milieux. L'une ne sera pas contre l'autre ou les unes sans les autres. C'est un ensemble qui doit être fait et évidemment, les élus et les collectivités sont les premiers acteurs, puisque ce sont eux qui sont les aménageurs et les gestionnaires du territoire.

Louardi BOUGHEDADA demande également à pouvoir synthétiser. Plus globalement, sur les éléments du dernier débat qui ont émergé, la somme des intérêts particuliers n'a jamais fait l'intérêt général. Il estime que l'intérêt général sur la question du risque demande de la planification sur le moyen et le long terme et que les acteurs mettent « un peu en sourdine » leurs intérêts particuliers. Le dernier mot doit revenir aux élus qui sont les représentants de la population.

Pour conclure cette table ronde, **Nicolas FORRAY** s'exprime sur les stratégies de bassins. Les premiers SDAGE avaient déjà un peu déblayé le terrain. Il pense donc que les PGRI sont plus un approfondissement et un retour d'expérience entre les PAPI première génération et les PAPI actuels. Il y a eu une prise de conscience avec humilité de certaines affirmations un peu péremptives. Deuxième chose, il faut également cheminer sur les coûts, sur la nécessité par exemple d'entretenir, d'avoir des structures pérennes dans le temps. Ensuite, les stratégies locales ne doivent pas seulement porter le problème de gestion de risque, c'est un problème de volonté d'organisation à moyen terme du territoire, c'est donc réellement une charge d'élus qui doit être à la fois éclairée par les réactions d'habitants et puis de temps en temps, par des visions plus globales parce que le territoire n'est pas indépendant du reste du pays.

Dominique ROUSSET termine sur une remarque en SMS en précisant que ce n'est pas pour terminer sur une note négative. Ce message pose la question de savoir quand va être croisé l'intérêt général de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire. Le débat est encore assez vif à ce sujet et cela veut dire qu'il faut encore y réfléchir.

Marc JACQUET prend la parole pour conclure en exprimant l'importance qu'il trouve dans la mise en œuvre très opérationnelle de la directive inondation. Cela a déjà été dit, mais il faut s'appuyer sur tous les outils et toutes les démarches qui ont été mis en œuvre. Il rappelle ce qui a été mis en place depuis 2010 à travers le plan « Submersion rapide », qui a quand même conduit au lancement sur le terrain de plus de 60 démarches, de plans d'actions et de prévention des inondations avec des stratégies internes à chacun de ces PAPI. Les PAPI sont bien directement utiles pour le travail d'élaboration des stratégies locales qui sont à conduire au niveau des TRI. Marc JACQUET reprend et fait siens les propos d'articulations entre les aspects de planification d'urbanisme et la bonne prise en compte de l'eau, le tout conjugué avec la bonne prise en compte du risque inondation.





CLÔTURE

Dominique ROUSSET remercie tous les participants de toute leur attention et propose de passer aux discours de clôture de ces Assises. Elle demande alors à Christian KERT, président du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs et à Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques au ministère, de prendre place.

Applaudissements.

Christian KERT, président du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs

Christian KERT explique que Patricia BLANC et lui-même ont conscience qu'ils sont le dernier rempart avant de libérer les participants, ils vont donc essayer d'être brefs. Tous deux souhaitent quand même conclure en faisant une synthèse des travaux extrêmement riches qui se sont déroulés depuis la veille. D'abord au nom de toutes les personnes ici présentes il voudrait remercier Patricia BLANC, toute son équipe et le Ministère pour la qualité de l'organisation de ces Assises à Bordeaux, et demande de les applaudir.

Applaudissements.

À titre d'incidence, lorsqu'il observe et qu'il bavarde avec Patricia BLANC, il pense qu'elle fait mentir l'humoriste qui disait « si tu cherches une femme qui est belle, drôle et intelligente, il te faut en chercher trois ». Christian KERT ironise en confiant qu'à ses yeux, elle est la synthèse des trois, ce qui est une belle réussite et il remercie donc le Premier ministre de la leur avoir confiée.

Rires et applaudissements.

La philosophie générale qu'il est possible de retenir émane de l'exposé de son ami et collègue Jean-Louis LÉONARD exprimé précédemment. Tout d'abord, les personnages politiques doivent établir une synthèse entre l'innovation et la crainte de l'impuissance. L'innovation parce qu'il pense vraiment qu'il y a un génie français dans l'évolution des connaissances, dans les sciences, dans ce qui est le fondement même du fonctionnement de la société. Il apparaît que ces progrès sont porteurs d'évolutions très significatives. Mais parfois, un sentiment d'impuissance s'installe par rapport au dysfonctionnement entre les initiatives des uns, la loi produite par les autres, parfois un retard. Des dysfonctionnements divers peuvent générer une impuissance.

Le rôle d'homme politique est de devoir assurer la synthèse entre un progrès et une crainte. Christian KERT souligne qu'un appel à la citoyenneté a bien été ressenti, et que l'État ne peut plus tout faire. Jusqu'aux années 2 000, l'État faisait tout, plutôt bien, mais en faisant tout, il désresponsabilisait les autres échelons. Lorsque par exemple, l'un des intervenants appelait à la citoyenneté, mais que curieusement les élus n'étaient pas nommés dans cet appel, ce n'est pas étonnant. C'est parce que celles et ceux qui veulent se saisir de cette citoyenneté sont des gens qui pensent que l'État ne doit plus tout faire et que l'on doit passer à un mode un peu plus participatif. C'est peut-être l'un des fondements qui va être retenu de ces Assises, c'est-à-dire que dans deux ans, lorsque les élus se rassembleront à nouveau, il faudra faire le point sur la montée réelle de la participation de la citoyenneté dans ce pays.

Ce dont il faut bien être conscient, et cela a été exprimé dans les ateliers, c'est que la montée en puissance des événements de ces dernières années doit leur rappeler en permanence que les forces de la nature restent, pour certaines sous-estimées, pour d'autres souvent dans le déni. Pourtant, elles peuvent frapper à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit dans des pays développés et dans les pays en voie de développement.





Christian KERT cite une phrase de Marc TWAIN disant : « le danger ce n'est pas ce que l'on ignore, le danger c'est ce que l'on tient pour certain et qui ne l'est pas ». Cette citation devrait être une des philosophies, une des réflexions à adopter. Il raconte que c'est à travers ces ateliers, et durant la réflexion de ces deux jours qu'ils se sont appelés réciproquement « le village des 1 000 intervenants à travers le pays qui se préoccupent de prévention » parce que Bordeaux a représenté l'essentiel des régions de France, c'est « le village des 1 000 responsables de la prévention en France ». Alors, il faut réfléchir :

- à ce que la forte tendance des enjeux à se concentrer dans des zones exposées comme le littoral, le long des fleuves, les pentes des volcans, augmente l'exposition aux aléas naturels.
- à la vulnérabilité de la société qui s'accroît du fait de l'interdépendance des systèmes. Fukushima en est le plus terrible des exemples récents. Il faut donc se concentrer sur ces nouveaux risques émergents.
- à ce que le sentiment de sécurité apporté par les dispositifs de vigilance d'alerte de prévention ou de protection n'affaiblit pas la capacité collective à faire face, alors que le savoir doit être porteur de responsabilités, lesquelles sont la conséquence intime du sentiment de liberté.
- à ce que la difficulté à intégrer la réduction des risques de catastrophes comme finalité dans la gestion des territoires peut affaiblir la capacité collective à faire face et à fragiliser leur développement.

Les territoires ont beaucoup été évoqués, il en ressort un appel non seulement du citoyen, mais également des territoires avec des formes nouvelles comme les métropoles. Il va falloir comprendre comment ces territoires peuvent monter en puissance sans que l'état démissionne de ses fonctions. Il est nécessaire d'introduire cette notion de catastrophe majeure au niveau de la coopération internationale, car elle concerne tous les pays, tous les niveaux de la réduction des risques de catastrophes et ce, depuis la prévention jusqu'au retour à la normale.

Lorsqu'il parle de territoire, Christian KERT pense que dans le COPRNM (Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs) de 2014 sous sa nouvelle forme, il faudra introduire une vraie réflexion sur la prévention et les moyens donnés à la prévention dans les territoires ultra-marins qui conduisent de belles expériences, mais qui manquent souvent des outils nécessaires.

Il croit également qu'il faut tendre vers une harmonisation européenne. Cela a été dit notamment à l'AFPCN (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles), il faut aller vers une Europe des risques. Cela paraît essentiel si le cap supplémentaire qui est l'international veut être franchi. Les catastrophes majeures récentes montrent la nécessité d'une approche plus proactive vis-à-vis des dangers futurs.

Pour intégrer la prévention des risques dans l'ensemble des autres politiques publiques, il faut revisiter le concept de résilience qui allie les notions d'adaptation à une situation prévisible et de rebond, face à un événement. Il faut aussi se poser la question de savoir jusqu'où il faut se prémunir.

Il est nécessaire également d'intégrer la préoccupation d'adaptation aux changements climatiques en fonction de l'évolution des connaissances.

Lors des ateliers, les élus ont montré qu'ils étaient soucieux de ce pouvoir d'adaptation aux politiques de développement durable. Il faut véritablement les entendre.

Dans ces travaux des Assises, Christian KERT a retrouvé les nombreuses préoccupations déjà exprimées au cours des trois années écoulées au COPRNM.

L'ultime de ces préoccupations en gestation ici est l'évaluation de la politique des risques majeurs.

2010 a démontré à quel point les catastrophes naturelles et technologiques pouvaient désorganiser les territoires. (Xynthia, le Var, les chutes de neige). Les territoires doivent se doter de moyens de réponse.





Par ailleurs, l'accroissement des populations et des biens constituent maintenant des enjeux forts. Le vieillissement de la population, l'érosion des solidarités, la perte de réflexes sont les raisons d'appeler les sciences environnementales et les sciences humaines. Il faut être moins vulnérable et plus réactif.

Dans cet esprit, des réflexions prospectives ont été engagées. Un référentiel de l'écorésilience a été envisagé. Il faudra peut-être en parler au CPRNM.

Un autre projet est devenu une réalité, celui de l'observatoire des risques naturels. Il s'agit d'une réalisation en partenariat entre le CPRNM et les fédérations d'assureurs. Cet outil permet d'améliorer et de capitaliser constamment la connaissance des aléas et des enjeux liés à la survenance de phénomènes naturels. Il permet également d'aider à la politique de prévention et de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, ainsi que de réparer et la gérer la crise.

Christian KERT pense qu'il faut remercier le monde de l'assurance d'avoir tenu ses engagements puisque c'est le président de la fédération des assureurs qui avait suscité cette initiative, bien heureusement, le monde de l'assurance a voulu le porter à son terme. »La tâche est plus belle lorsque le risque est plus grand et demeure grand ».

La France est en train d'assister à une lente, mais irréversible montée en puissance du principe de participation de ce pays, une sorte de démocratie du risque. En tant que parlementaire, c'est peut-être le message qu'il portera demain à l'Assemblée nationale. Cela tient compte du réel, et si les députés savent rêver cette démocratie, ils sauront demain la construire.

Il remercie l'audience de son attention.

Applaudissements





Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques, ministère du Développement durable

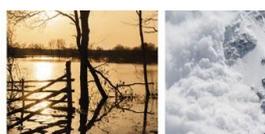
Patricia BLANC remercie le président pour son intervention et tient également à remercier toute l'équipe d'organisation, le service des risques naturels et hydrauliques de la DGPR très active dans la préparation, la Direction de la communication du Ministère, la DREAL de la région Aquitaine qui a beaucoup aidé. Elle souhaite également remercier le comité de pilotage, puisque ces assises sont préparées dans un esprit de participation au sein d'un comité de pilotage qui associe l'ensemble des parties prenantes et qui a travaillé à marche forcée depuis 1 an pour préparer ces Assises, le comité scientifique, madame ROUSSET qui a animé avec talent les débats et puis la ville de Bordeaux qui les accueille. Elle adresse également ses remerciements aux animateurs d'ateliers parce qu'il n'est pas toujours facile de travailler dans des conditions acoustiques pas toujours simples, mais le travail a été largement effectué avec efficacité et talent. Elle n'oublie pas non plus l'ensemble des intervenants et notamment un certain nombre de participants des territoires ultra-marins qui ont fait le déplacement jusqu'ici. Elle poursuit ses remerciements cette fois-ci envers les partenaires financiers de ces Assises sans lesquels l'organisation aurait été beaucoup moins agréable durant ces deux derniers jours.

Elle évoque les enjeux dont il est question aujourd'hui et qui ont été rappelés par Christian KERT.

Les dramatiques événements comme Xynthia, les inondations du Var et plus récemment les inondations des Pyrénées ajoutés aux impacts à venir émanant du changement climatique montrent que malheureusement, les sujets traités ensemble ne sont pas prêts à s'améliorer, une aggravation de la vulnérabilité des territoires est à craindre, en particulier dans des parties du territoire comme le littoral. Elizabeth LONGWORTH, représentante de l'ONU, a replacé cette problématique dans un cadre international et tout en les félicitant de l'action française à l'international, a finalement été assez exigeante en leur donnant rendez-vous en mars 2015 au Japon, afin de préparer le futur cadre d'action dit « post-Hyōgo », pour la prévention des catastrophes.

Elizabeth LONGWORTH a souhaité que la France ait un rôle moteur dans cette préparation. Patricia BLANC explique que le rôle moteur doit s'appuyer sur chacun d'entre eux. Il faudra donc s'organiser en conséquence pour valoriser le travail français. Par exemple des actions de diffusion de la culture du risque dans les écoles apportées par l'IFFO-RME, la prise en compte du changement climatique, l'intégration des problématiques de prévention du risque dans les stratégies nationales de développement durable dont il a beaucoup été question dans l'atelier international. Tous ces éléments seront à valoriser. Tout récemment a été lancée la plate-forme francophone qui permet déjà de partager plus collectivement ces avancées avec l'ensemble des partenaires de la francophonie. Au-delà de l'intervention d'Elizabeth LONGWORTH, Patricia BLANC, lors de la séance d'ouverture, a relevé la nécessité d'un diagnostic partagé et la nécessité de travailler ensemble encore à l'amélioration des connaissances et à la structuration de l'expertise. Cette préoccupation a également été relayée par Jean-Louis LÉONARD dans l'atelier sur les risques du littoral. Il s'agit donc d'un sujet qui est encore à développer.

La connaissance doit encore se perfectionner, que ce soit sur la connaissance des aléas, de leur fréquence, des risques et de l'étendue des impacts. De manière générale, le diagnostic partagé est un souhait unanime de l'ensemble des participants. La France a progressé depuis deux ans dans le sens du dialogue et de l'esprit de participation qu'évoquait monsieur le président. Par exemple, la Commission Mixte Inondation présidée par monsieur MARCOVITCH fonctionne vraiment dans cet esprit de construction collective et constitue un bel outil. Puis le conseil d'orientation de la prévention des risques majeurs va être réactivé en 2014, il permettra, au-delà du risque inondation, d'avoir une approche plus collective et plus large de l'ensemble des risques.





Des problématiques saillantes émergent de ces deux jours, Patricia BLANC retient les questions sur l'échelle spatiale de la solidarité avec l'articulation entre la solidarité nationale qui intervient sur la protection des personnes et des biens considérés comme étant d'intérêt national. Elle cite en exemple le capital touristique pouvant générer la solidarité régionale, départementale, locale, la solidarité de bassin et puis éventuellement une solidarité d'ordre plus assurantiel. Ces sujets pourront être soumis au débat au sein de leur Conseil et sur lesquels il sera possible de construire ensemble une vision la plus partagée possible, même si des difficultés s'annoncent.

Un débat a porté sur l'efficacité des politiques, l'évaluation des impacts et puis en amont, la diffusion des évaluations de coûts/bénéfices qui devraient évoluer plus largement en évaluation multicritères et multifacteurs. Ce type d'évaluation est nouveau, il faut donc prendre les évaluations pour ce qu'elles sont, avec leurs limites, leurs intérêts et continuer à les faire progresser.

Patricia BLANC retient également des questions très spécifiques autour de certains territoires. Le risque au niveau du littoral a été évoqué, mais aussi en montagne, et elle a été particulièrement séduite par la proposition de s'inspirer des PAPI pour créer des PAPAM (Plans d'Action et de Prévention des Aléas en Montagne), des projets stratégiques globaux autour des différents risques perceptibles dans le milieu montagnard. Elle demande aux services de travailler dans les mois qui viennent sur cette proposition. Par ailleurs, de nombreux chantiers sont en cours sur ces sujets de risques naturels dans le domaine du risque inondation, sous l'égide de la Commission mixte inondation et du COPRNM. L'avancement concernant la définition des stratégies nationales doit être finalisé entre Noël et le jour de l'an par les services, peut-être en janvier 2014. Il s'agit d'un vrai travail collectif et l'ensemble des participants doit en être remercié. L'objectif est la protection des populations et la réduction des dommages liés aux inondations, mais surtout, le principe permet d'avoir un cadre national commun pour les acteurs, avec peut-être aussi, des indicateurs de l'efficacité des politiques.

Dans le cadre de la SNGRI, l'ensemble de la mise en œuvre de la directive inondation a largement été évoqué au cours de la table ronde précédente. Au-delà des complexités connues, des jargons, des différentes structures et des différents niveaux de mises en œuvre, cette directive doit permettre de faire émerger une vision de l'avenir des territoires, comme le disait Nicolas FORRAY, il s'agit d'une opportunité à voir en tant que telle, qui est d'avoir tout le monde autour de la table et de travailler à l'avenir du territoire. Les territoires à risques ont un avenir, il faut considérer le risque comme une composante du territoire et travailler avec cette composante.

Le chantier de la mise en œuvre de la directive inondation est bien avancé puisque la moitié des cartographies des TRI sera réalisée pour le mois de décembre. Toutes les cartographies seront terminées au premier semestre de l'année prochaine.

Dans les grands chantiers en cours, le plan « Submersion rapide » a été évoqué par Marc JACQUET tout à l'heure, ce plan est bien avancé, 1/4 des kilomètres de digues sont aujourd'hui labélisés. Une mission d'évaluation du plan est en cours, il s'agit d'interroger les acteurs pour fournir un premier bilan à mi-parcours. Ce plan continue à être mis en œuvre avec des propositions éventuelles de simplifications, notamment entre les différents labels PAPI et PSR qui pourraient résulter de cette mission d'évaluation sous l'égide du Conseil général de l'écologie du développement durable.



Un autre chantier est en cours sur l'amélioration de la prévision des crues autour du projet stratégique du SCHAPI. Aujourd'hui, 21 000 kilomètres de linéaires de cours d'eau sont surveillés, et cette surveillance est encore augmentée avec un objectif de 23 000 kilomètres en 2016 en y ajoutant un travail spécifique sur les phénomènes rapides. Patricia BLANC a remarqué également des initiatives de type remontées de l'information par les citoyens, par exemple à partir des Smartphones, vis-à-vis de plates-formes centrales. Ces initiatives permettent d'améliorer la rapidité de diffusion de l'information.

Dans d'autres domaines que le risque inondation, une action se déroule en ce moment sur le risque sismique avec la publication d'un cadre d'actions pour la prévention du risque sismique, publiée il y a quelques jours. La deuxième phase du plan « séisme Antilles » pour la période 2014/2020 est lancée et sera publiée l'année prochaine.

Parallèlement, un plan national sur les cavités souterraines vient d'être publié. Ce risque a été moins évoqué durant ces deux jours, mais il concerne tout de même 5000 communes en France. Il a été présenté au cours d'un séminaire le 15 octobre auquel participaient de nombreuses communes concernées.

Pour finir sur les projets, un guide sur les PPR avalanches est en cours de consultation et sa publication est espérée prochainement.

Patricia BLANC souligne cette actualité très riche dans le domaine des risques naturels. Parmi les chantiers à venir, il est question des territoires ultra-marins, c'est une vraie problématique. Elle pense également aux questions de vulnérabilité des réseaux. Un rapport récent du Conseil général de l'écologie du développement durable a attiré particulièrement son attention sur les problèmes de vulnérabilité des réseaux, que ce soient les réseaux de transport, les réseaux d'énergie ou de télécommunication. Il s'agit assurément d'un sujet de travail avec les opérateurs pour les mois qui viennent.

Mais un énorme travail reste à faire autour de la diffusion de la culture du risque en information du public. L'Observatoire national des risques naturels a bien démarré et de fortes attentes s'expriment à son égard, il faut donc continuer à accompagner ce projet et tous les participants de cet observatoire doivent être remerciés, c'est une belle initiative.

La DGPR présente aussi un futur site internet sur les géorisques qui permettra de mettre à disposition du public un certain nombre de bases de données géoréférencées sur les risques, depuis les risques technologiques jusqu'aux risques naturels (pollution, risque accidentel, risque naturel). Ce site internet devrait s'ouvrir dans le courant de l'année 2014.

En conclusion, Patricia BLANC souhaite vivement remercier à nouveau l'ensemble des participants, de nombreux chantiers sont ouverts, restent de nombreuses choses à se dire dans deux ans, lors des prochaines Assises. Elle retient l'importance réelle du dialogue ainsi que celle de la gouvernance collective et partagée sur ces sujets de risques naturels, dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun. Le dialogue peut tout à fait s'établir dans le respect des responsabilités, sans pour autant diluer les responsabilités. Ce dialogue a progressé depuis deux ans et elle espère que les participants continueront à avancer dans ce cadre partagé, pour ensemble faire le bilan dans deux ans aux prochaines assises des risques naturels.

Patricia BLANC remercie l'auditoire de son attention.

Applaudissements





COMITÉ DE PILOTAGE

Présidents : **Patricia BLANC**, Directrice générale de la prévention des risques, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Michel DELPUECH, Préfet de région Aquitaine

- Association des maires de France (**AMF**)
- Association des maires pour l'environnement et le développement durable (**Les Eco Maires**)
- Association française des établissements publics territoriaux de bassin (**AFEPTB**)
- Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (**AFPCN**)
- Association nationale des élus de montagne (**ANEM**)
- Association nationale des élus du littoral (**ANEL**)
- Bureau de recherches géologiques et minières (**BRGM**)
- Caisse centrale de réassurance (**CCR**)
- Caisse des dépôts et consignations (**CDC**)
- Centre européen de prévention du risque d'inondation (**CEPRI**)
- Centre national de la fonction publique territoriale (**CNFPT**)
- Communauté urbaine de Bordeaux (**CUB**)
- Conseil général de la Gironde (**CG 33**)
- Entente Oise-Aisne (**Entente Oise-Aisne**)
- Fédération française des sociétés d'assurances (**FFSA**)
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (**FNAU**)
- France nature environnement (**FNE**)
- Groupement des directions départementales des territoires (Groupement des DDT)
- Groupement d'intérêt public littoral aquitain (GIP Littoral Aquitain)





- Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (**IRSTEA**)
- Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (**IFFO-RME**)
- Météo-France
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (**MEDDE**) :
 - Commissariat général au développement durable (**CGDD**)
 - Direction générale de la prévention des risques (**DGPR**)
 - Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (**SDSIE**)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : (**DREAL**)
 - Aquitaine
 - Centre
 - Languedoc-Roussillon
 - Nord-Pas-de-Calais
 - Provence Alpes - Côte d'Azur
- Ministère de l'Intérieur - Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (**MI - DGSCGC**)
- Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (**MRN**)
- Office national des forêts – service restauration des terrains de montagne (**ONF-RTM**)
- Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels (**PARN**)
- Pôle Risques PACA
- Préfecture de région Aquitaine
- Union nationale des associations de lutte contre les inondations (**UNALCI**)
- Université Paris Diderot (UPD)





COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : **Didier RICHARD** - Directeur de l'Unité de Recherche « Erosion torrentielle, neige et avalanches », animateur du défi stratégique sur les risques, Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea)

- **Denys BREYSSE** - Professeur, Université Bordeaux 1
- **Stéphane CARTIER** - Chargé de recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut des Sciences de la Terre (Grenoble) et Unité mixte de recherche (UMR) PACTE
- **Michel DIAMENT** – Physicien à l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), Directeur adjoint de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)
- **Jean-Louis DURVILLE** - Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Conseil général de l'environnement et du développement durable
- **Evelyne FOERSTER** - Directrice adjointe de la Direction Risques et Prévention du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Groupe thématique « risques » d'AllEnvi
- **Jean-Michel FOURNIAU** - Directeur de recherche, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFFSTAR), Directeur du GIS « Participation du public, décision, démocratie participative »
- **Mehdi GHOREYCHI** - Directeur des risques du sol et du sous-sol, Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- **Bruno JANET** - Responsable du pôle modélisation et hydrologie opérationnelle, Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (MEDDE – DGPR)
- **Jean-Christophe KOMOROWSKI** - Professeur, Institut de physique du globe de Paris (IPGP), Université Paris 7
- **Michel LANG** - Ingénieur-Chercheur, Unité de Recherche Hydrologie - Hydraulique, Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea)
- **Anne PELTIER** - Maître de conférences, Université de Toulouse, laboratoire GEODE
- **Patrick PIGEON** – Professeur, Université de Savoie, Laboratoire EDYTEM
- **Alain PIQUEMAL** - Professeur, Université Nice Sophia Antipolis, laboratoire GEREDIC
- **Anne ROZAN** - Professeur, Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), Laboratoire GESTE
- **Patrick SAUVAGET** - Sogreah groupe Artelia, Directeur ressources en eau et modélisation, membre du Comité scientifique et technique de la Société Hydrotechnique de France



BOURNE ASSOCIATION OF FRANCE 2013 - COURTESY OF THE FRENCH REPUBLIC



ORGANISATEUR



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La direction générale de la prévention des risques est en charge de la prévention des risques technologiques et naturels. Elle pilote les politiques de gestion et de réduction des risques naturels et notamment les risques d'inondations fluviales et de submersion marine. Elle conduit la procédure de limitation des conséquences des pollutions industrielles, des déchets, des produits chimiques, du bruit, des OGM, des risques naturels, et est responsable de la sécurité industrielle, de la sécurité des ouvrages hydrauliques ou encore du transport de matières dangereuses. La priorité de l'action est de limiter les conséquences des risques naturels et de réduire les risques technologiques et sanitaires qu'ils soient accidentels ou chroniques. Au quotidien la direction générale de la prévention des risques définit des politiques et élabore le cadre réglementaire au travers de nombreux processus de concertation mais aussi de différentes commissions consultatives. La mise en œuvre de ces politiques sur le terrain repose sur les préfets et les services déconcentrés, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) et les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

www.developpement-durable.gouv.fr

Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

En matière de prévention des risques elles sont en charge de la coordination de la prévention des risques naturels, de l'hydrométrie et de la prévision des crues, de la sécurité des barrages et ouvrages hydrauliques, des mines et de l'après-mine, et des installations classées, des déchets et de la sécurité industrielle.

Le pilotage de la politique de prévention des risques naturels au niveau régional se fait en liaison avec les DDT(M) responsables de la mise en œuvre de cette politique à l'échelle départementale notamment dans le domaine des inondations.

www.developpement-durable.gouv.fr/-Services-regionaux-et-inter-.html

Les directions départementales des territoires (DDT) et directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Les DDT(M) sont chargées de conduire les plans de prévention des risques naturels au nom de l'État et d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de programmation des actions de prévention des risques naturels. Elles contribuent la mise en œuvre des dispositifs de gestion des inondations issues de la directive européenne.

www.developpement-durable.gouv.fr/-Services-departementaux-et-inter-.html





PARTENAIRES



BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Service géologique national, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) est l'établissement de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère du Développement durable et du ministre du Redressement productif.

Son action est orientée vers la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques, la coopération internationale et l'aide au développement, la prévention et la sécurité minière et la formation supérieure avec l'École nationale d'applications des géosciences (ENAG). L'activité du BRGM s'articule en 10 thématiques (géologie, ressources minérales, géothermie, stockage géologique du CO₂, eau, après-mine, risques, environnement et ecotechnologies, laboratoires et expérimentation, systèmes d'information) destinées à répondre aux différents enjeux industriels et sociétaux.

www.brgm.fr



CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

CCR (Caisse centrale de réassurance) est une entreprise de réassurance chargée de concevoir, mettre en œuvre et gérer des instruments performants répondant à des besoins de couverture de risques exceptionnels, au service de ses clients et de l'intérêt général. Société anonyme du secteur public, entièrement détenue par l'État français, CCR propose de la réassurance en France et à l'international avec la particularité d'offrir parfois des couvertures illimitées avec la garantie de l'État pour des branches spécifiques au marché français dont les risques de catastrophes naturelles.

CCR gère également pour le compte de l'Etat certains Fonds Publics dont notamment le FNGRA (Fonds national de gestion des risques en agriculture) et le FPRNM (Fonds de prévention des risques naturels majeurs).

L'expertise acquise par CCR au travers de ces activités lui permet de jouer un rôle majeur dans la connaissance des périls naturels et de la vulnérabilité des zones exposées à partir de l'analyse des données qu'elle a collectées. Elle contribue à l'évaluation des conséquences financières des catastrophes naturelles avec les outils de modélisation qu'elle a élaborés. Ces travaux lui ont permis d'assurer le maintien de l'équilibre financier du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles au bénéfice de la collectivité.

Les modèles de CCR permettent d'estimer les conséquences des catastrophes après leur survenance mais également de mesurer l'exposition des territoires à des événements possibles, même s'ils ne sont pas survenus. Par la diffusion et le partage d'informations pertinentes, au travers des sites internet qu'elle a développés et de sa participation active à l'Observatoire national des risques naturels, CCR participe à la prévention.

www.ccr.fr



LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'État de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), est le premier financeur du logement social et accompagne le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés. Une

enveloppe de 20 Md€ est mise en place pour la période 2013-2017 pour le financement des projets de long terme portés par le secteur public local.

L'épargne des Français sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires.

www.caissedesdepots.fr





Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances

FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

La Fédération française des sociétés d'assurances regroupe 240 entreprises représentant 90% du marché français de l'assurance et près de 100% de l'activité internationale des entreprises de ce marché. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance mutuelle et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance.

Les cinq missions principales de la FFSA sont :

- Représenter les intérêts de la profession auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux.
- Être un outil de concertation avec ses différents partenaires
- Étudier les enjeux techniques, financiers et juridiques du secteur de l'assurance.
- Informer le public, notamment par l'intermédiaire de son site, www.ffsa.fr.
- Promouvoir les actions de prévention afin de réduire la gravité et la fréquence des risques. Pour cela, la profession agit par le canal de son association Assureurs Prévention, www.assureurs-prevention.fr, mais également par l'action de la Mission des Risques Naturels pour prévenir et mieux connaître les catastrophes naturelles, www.mrn.fr.



CONSEIL GÉNÉRAL DE GIRONDE

La Gironde est le plus grand département de France avec une superficie de 10 725 km² et 542 communes. Aménager ce territoire dans une perspective de développement durable demande d'identifier les interdépendances et de repenser les rapports ville/campagne et les politiques d'aménagement et de gestion de l'espace. Aussi depuis plusieurs années, le Département met en œuvre une politique d'aménagement cohérente à l'échelle de la

Gironde. Les objectifs sont clairs : permettre à tous un accès au logement, à l'emploi et aux services par un aménagement durable et équilibré respectant les ressources et notamment la ressource en eau.

Département d'aval, la Gironde doit prendre toute la mesure de la notion de solidarité avec l'amont afin d'assurer une meilleure gestion collective de la ressource en eaux superficielles. Cette notion impacte de nombreux domaines comme la gestion des inondations, la gestion des étiages, la gestion des rejets d'assainissement et la disponibilité de la ressource en eau.

Relever ces défis implique de nouvelles politiques d'aménagement du territoire, notamment pour prévenir les risques naturels. En 2013, le Département de la Gironde a consolidé son implication dans la gestion du risque inondation parce que l'ensemble de son territoire y est soumis et environ la moitié de ses communes est concernée par un risque d'inondation majeur. L'objectif de son action est de participer à la protection des biens et des personnes, de réduire la vulnérabilité du territoire et améliorer un retour à la normale, de s'assurer de la coordination des initiatives et de la collaboration des organismes et, enfin, d'améliorer la connaissance du risque inondation au niveau du public.

www.gironde.fr



INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

L'IGN est l'opérateur public de référence pour l'information géographique et forestière. Producteur et diffuseur de référentiels faisant autorité, de données géographiques multithématiques, il est également fournisseur de services d'utilisation des données. L'IGN intervient en appui d'autorités publiques pour contribuer à l'analyse des territoires, faciliter la mise en œuvre des projets d'aménagement et de développement durable comme l'application des réglementations.

L'information géographique est plus qu'une donnée scientifique parmi d'autres. Dans un environnement en constante évolution, notamment sur le plan réglementaire, la précision et l'actualité des données géographiques et forestières sont indispensables à la conduite des projets comportant une composante territoriale. Dans ces domaines sensibles, une information d'autorité hautement qualifiée s'impose. Les images aériennes ou spatiales, cartes ou modélisations en trois dimensions, mesures de précision permettent d'observer les phénomènes, d'identifier les zones à risques, d'effectuer des bilans et d'établir des plans de prévention des risques.

www.ign.fr





Avec le soutien de



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'Association des maires de France est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de

leurs groupements.

Plus de 36 000 maires et présidents d'EPCI assurent sa légitimité.

Reconnue comme une force de proposition et de représentation en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Plus particulièrement sur la problématique des risques naturels majeurs, l'AMF est au côté des maires pour défendre et partager avec tous les acteurs, les questions de responsabilités, de gestion, et de culture du risque, pour une plus grande solidarité et une adaptabilité des territoires.

AMF, 41, quai d'Orsay, 75007 Paris

www.amf.asso.fr



ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DU LITTORAL

Créée en 1978 par Antoine RUFENACHT, ancien ministre et maire du HAVRE, pour rassembler les élus des collectivités littorales autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection du littoral, l'Association a été présidée par Yvon BONNOT, maire de PERROS-GUIREC et ancien député des Côtes d'Armor, de 2003 à 2012. Jean-François RAPIN, maire de MERLIMONT et Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, est le nouveau président depuis 2012.

L'ANEL regroupe des élus des communes, communautés de communes et d'agglomération des littoraux de métropole et d'Outre-mer, et des départements et régions maritimes. Actuellement, 2/3 des communes littorales, dans leurs diversités géographiques, économiques et sociales, sont adhérentes.

L'Association a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences et de réflexions entre élus, partenaires publics et privés, et de constituer une force de propositions. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral (gestion intégrée des zones côtières, prévention de l'érosion côtière et des submersions marines, gestion du trait de côte, maîtrise foncière et urbanisme littoral, gouvernance, activités économiques, qualité des eaux de baignade, patrimoine maritime, plaisance...).

www.anel.asso.fr



ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE MONTAGNE

L'Association nationale des élus de la montagne regroupe aujourd'hui plus de 4000 communes, 42 conseils généraux, 12 conseils régionaux, 240 parlementaires (députés et sénateurs) et vise à promouvoir le développement équilibré et durable de chacun des six massifs français (Vosges, Jura, Alpes, Massif central, Pyrénées, Corse) pour que ces territoires puissent pleinement assurer leur triple fonction productive, récréative et

environnementale. Le nombre et la qualité des adhérents lui conférant une légitimité incontestable, l'association est reconnue par le gouvernement comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne ou l'aménagement de son territoire.

www.anem.org





LES ECO MAIRES

L'association Les Eco Maires a été créée en 1989 à l'initiative d'une cinquantaine d'élus, afin de réunir les collectivités qui font des politiques environnementales et de développement durable une priorité de leurs mandats.

Les Eco Maires fédèrent et agissent pour et avec près de 2000 collectivités adhérentes et partenaires, représentant la diversité politique et des territoires de la France.

Après plus de 23 ans d'activité, Les Eco Maires sont aujourd'hui le premier réseau national d'élus et de collectivités locales mobilisé sur les problématiques environnementales et de développement durable.

De précurseurs en termes politique et méthodologique, le réseau est aujourd'hui devenu un réel outil pour les acteurs du territoire qui veulent relever le double défi du « penser global et agir local ».

www.ecomaires.com



IRSTEA

Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la double tutelle des ministères en charge de la recherche et de l'agriculture. Pluridisciplinaires, tournées vers l'action et l'appui aux politiques publiques, ses activités de recherche et d'expertise impliquent un partenariat fort avec les universités et les organismes

de recherche français et européens, les acteurs économiques et porteurs de politique publique. L'Institut est membre fondateur de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement, AllEnvi, et du réseau européen Peer (partnership for european environmental research). Il est labellisé « Institut Carnot » depuis 2006.

www.irstea.fr



Les Assises nationales des risques naturels sont organisées

En partenariat avec _____



Avec le soutien de _____



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**
Direction générale de la Prévention des risques

Grande Arche, paroi nord
92 055 La Défense cedex
Tel. 01 40 81 21 22

